19, 20 et 21 septembre 2007 – Besançon

3es Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature

NOTE DE SYNTHESE

Sommaire

Ouverture 8

Propos introductifs 8
- *Bienvenue dans une ville verte 8*
- *Le Doubs, un formidable terrain de jeu à valoriser et préserver 8*
- *La Franche-Comté : terre bleue, blanche et verte ! 8*
- *Ecouter et partager nos connaissances pour réduire nos oppositions 9*

Enjeux et objectifs des 3es Rencontres par le Comité Méthodologique 10

Plénière d'introduction 10

Introduction des 3 thématiques des Rencontres nationales à travers une application locale 10
- *Développer un tourisme « 4 saisons » 10*
- *Un outil de mobilisation : la charte paysagère 11*
- *La nature et les hommes sont notre richesse 11*
- *Développement local harmonieux et maîtrisé 11*

Atelier 1.1 / L'observation des retombées socio-économiques des sports de nature 12

Expérimentations en cours en région Midi-Pyrénées 12
- *Pourquoi analyser les retombées socio-économiques des sports de nature sur un territoire ? 12*
- *Comment les analyser ? 12*

L'observation des retombées économiques directes de la filière canoë-kayak sur l'Allier 13

Le Modèle d'évaluation économique du tourisme sportif (MEETS) : une expérience canadienne 14

Conclusion de l'expert 14

Atelier 1.2 / L'emploi dans les sports de nature 15

Comprendre les déterminants de l'emploi dans les sports de nature 15

L'observation de l'emploi dans le champ des sports de nature : les travaux menés par le Pôle ressources national des sports de nature 15

Les syndicats professionnels des métiers de l'encadrement en sports de nature et leur représentation au sein de la branche professionnelle 16

La mutualisation de l'emploi sportif et l'accompagnement des porteurs de projet dans le Doubs 17

Atelier 1.3 / Les attentes des pratiquants 18

Mieux connaître la demande pour proposer une offre pertinente 18

La réponse des sports nautiques à l'évolution de la demande du tourisme et des loisirs nautiques 19

Le positionnement des stages sportifs de pleine nature de l'UCPA pour les enfants et les adolescents 19

La diversification des gammes de produits d'une structure innovante de pleine nature 20
- *Echanges avec la salle 20*

Atelier 1.4 / L'offre : activités et territoires 21

Des acteurs publics catalyseurs d'activité ? 21

Valoriser les territoires avec des outils numériques au service du randonneur : le projet européen « Walk on Web » 21

La Grande Traversée du Jura et la Transjurassienne 22
- *Echanges avec la salle 22*

La charte européenne du tourisme durable, un outil pour favoriser la coopération public/privé : la démarche IPAMAC (Inter-parcs Massif Central) 23

Atelier 1.5 / De la mise en marché à la commercialisation des prestations 24

Une commercialisation souple et multiple 24

La Grande Traversée du Vercors (GTV), un outil pour l'organisation et la commercialisation du territoire 24

La commercialisation réussie d'une destination randonnée : la découverte à pied « chlorophylle et papillons » 25

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SIC) : un dispositif innovant pour les sports de nature 26

Atelier 2.1 / La formation et les qualifications 27

La certification des personnes en France 27

De l'échange franco-suisse sur les formations d'accompagnateurs en moyenne montagne de l'Arc Jurassien à la plate-forme internationale 28

Les certificats de qualification professionnelle, une réponse adaptée aux besoins des employeurs 28

L'exemple du centre de formation pour apprentis « sport, animation et tourisme » d'Aquitaine 29

Atelier 2.2 / La protection des publics et le développement des pratiques 30

Prévention des risques et police d'assurances 30

Les écogardes, entre sensibilisation et police 30

- *Echanges avec la salle 31*

Le développement du kite-surf 31

L'ultra trail du Mont-Blanc 32

- *Echanges avec la salle 32*

Atelier 2.3 / La planification et la gestion 33

Le schéma de développement départemental des sports de nature du Conseil général de la Corrèze 33

L'articulation entre PDIPR, PDIRM et PDESI 33

Le schéma régional de développement des sports de nature en Picardie 34

Conclusion de l'expert 35

Des outils divers pour un objectif commun de cohérence territoriale 35

- *Echanges avec la salle 35*

Atelier 2.4 / L'organisation et la coordination des acteurs 36

Cadrage de l'expert 36

Appréhender les enjeux de la fréquentation dans les espaces de pratique et anticiper sur les conflits d'usage 36

- *Echanges avec la salle 36*

Le Fonds de Développement Touristique et Durable du Haut-Doubs : l'accompagnement du conseil général auprès des collectivités du Haut-Doubs en faveur du développement touristique . 37

- *Echanges avec la salle 37*

La coordination d'un projet d'itinérance touristique à vélo de dimension européenne, l'Eurovélo 6 Atlantique-Mer Noire 37

- *Echanges avec la salle 38*

Atelier 2.5 / La prise en charge des coûts liés à la gestion des sports de loisirs 39

Cadrage de l'expert 39

L'exemple de la redevance ski nordique 39

Le nouveau dispositif relatif à la prise en charge des secours (loi du 1er août 2004) 40

L'expérience de l'Union nationale de centres sportifs de plein air (UCPA) 40
- *Forces et faiblesses du système de délégation du service public 41*
- *L'expérience de l'UCPA 41*

3e session d'ateliers : cohésion sociale, citoyenneté, accessibilité des publics 42

Atelier 3.1 / Les sports de nature et l'éducation à l'environnement 42

Cadrage de l'expert : faire naître le désir d'apprentissage 42

L'approche par les activités physiques et sportives, un complément dans la construction de projets d'éducation à l'environnement "de l'arbre et de la forêt" 42

Présentation du réseau Eco-Veille 43

La démarche environnementale de la Fédération française de surf 44
- *Echanges avec la salle 44*

Atelier 3.2 / Les sports de nature et l'école 45

Quelle place pour les sports de nature dans un projet d'établissement scolaire ? 45
- *Echanges avec la salle 45*

Comment développer les sports de nature au collège, à travers une structuration de la course d'orientation en faveur des collégiens ? 46
- *Echanges avec la salle 46*

La pratique des sports de nature pour le jeune scolarisé, les enjeux territoriaux 47
- *Echanges à la tribune 47*

Atelier 3.3 / La spécificité des sports de nature dans un parcours d'insertion sociale 48

Cadrage de l'expert 48

Les sports de nature : un média d'insertion de la protection judiciaire de la jeunesse 49
- *Echanges avec la salle 50*

Opération coupon « sports de nature » 2007 à La Réunion : comment mettre en place un projet d'insertion autour des sports de nature ? 50
- *Intervention de la salle 50*

Atelier 3.4 / L'accès aux sports nature pour les personnes handicapées 51

L'exemple de l'association Vagdespoir : quelle accessibilité aux sports de nature pour les personnes souffrant d'un handicap moteur 51

La montagne, un outil pour le travail social 52

Les sports de nature et le handicap mental : quel projet pour la fédération française de sport adapté ? 52

Débat de la salle 52
- *La mixité des groupes 52*
- *La sensibilisation des enseignants et des employeurs 53*
- *L'adaptation des structures et du matériel 53*
- *La labellisation de l'accueil des personnes handicapées 53*
- *La mutualisation des ressources 53*
- *La mobilisation de ressources humaines 53*

Atelier 3.5 / L'accidentologie dans les activités de pleine nature 54

Les sports de nature et l'accidentologie 54

La démarche de sensibilisation menée par l'association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA) 54

- *Echanges avec la salle 55*
- *Echanges avec la salle 56*

Conférence 1 / Les loisirs motorisés dans les espaces naturels 57

- *Echanges avec la salle 57*

Conférence 2 / l'organisation de manifestations sportives multisports de nature 58

- *Echanges avec la salle 59*

Conférence 3 / Le recensement des sites et lieux de pratiques 59

Conférence 4 / Le conventionnement pour l'accès aux lieux de pratiques 60

Conférence 5 / L'appui des nouvelles technologies à la gestion concertée des lieux de pratiques 61

Conférence 6 / Les études d'impact sur l'environnement 62

Plénière conclusive 64

Prospective sur les sports de nature 64

Présentation du classeur juridique des sports de nature 64

Clôture 65

- *Favoriser la diffusion de propositions concertées 65*

Intervenants

Christopher HAUTBOIS 18
Jean KERHOAS 19
Lionel VIALON 19
Loran NICOLARDOT 20
Patrick BAYEUX 21
Pierre CAVALIEROS 21
Guy MAZUEZ 22
Jean-Paul GUERIN 23
Jean-Philippe GOLD 24
Didier LALANDE 24
Pascale KERJEAN 25
Bernard NICOLAIDIS 26
Anne-Marie CHARRAUD 27
Armin CHRISTEN 28
Pascal PETRINI 28
Pascal MORENO 29
Silvère DUTIL 29
Katja SONTAG 30
Renaud BATISSE 30
Stéphane VIEILLEDENT 31
Michel POLETTI 32
Thierry ROUHAUD 33
Julien GIRINON 33
Pascal ROCA 34
Christophe LESAGE 34
Olivier REYMBAUT 35
Charlotte MICHEL 36
Pierre COMMENVILLE 36
Olivier ERARD 37
Marc LINSIG 37
Eric BOUCHET 39
Michel ROULET 39
Eric ZIPPER 40
Bernard JACQUOT 40
Jérôme FORTIER 42
Corinne VERMILLARD 42
Laure SAGAERT 43
Carole FENSTERBANK 44
Yves TOUCHARD 45
Jean GILLY 45
Sylvaine DELTOUR 46
Hervé SIMON 46
Laurent GIRARD 47
Marie-André GAUTIER 48

Max TUDEZCA 48
Franck BALDI 49
Thierry LAMARQUE 49
Evelyne PRUVOST 50
Cédric GARREAU 51
Ismaël GUILLIORIT 51
Olivia NAFTEUR 52
Michel CHOPINAUD 52
Bruno FLEURY 54
Frédéric JARRY 54
Jacques FOURNA 55
Claudine ZYSBERG 57
Gilles PROST 57
Hervé SIMON 58
Eric VRIGNAUD 58
Benoît ZEDET 59
Julien CAZENEUVE 60
Frédérique ROUX 60
Thomas SENAC 61
Bruno DAMIENS 61
Claude CRAIN 62
Valérie HORYNIECKI 62
Julien VERGNE 63
Edwige AVICE 64
Frédérique ROUX 64
Katja SONTAG 64
Philippe DURET 65
Claude JEANNEROT 65
Jacques BARTHELEMY 65

Nota important

Ce document est une synthèse des interventions et des échanges.
Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.

Ouverture

Propos introductifs

❖ *Bienvenue dans une ville verte*

PATRICK BONTEMPS
Adjoint au maire de Besançon, chargé des sports

Parler de loisirs de sport et de nature en Franche-Comté, dans le Doubs et à Besançon est légitime tant ces territoires excellent dans la protection et l'utilisation maîtrisée des espaces naturels, des terrains de jeu et des pratiques sportives. Nous facilitons et encourageons la pratique physique et sportive pour tous : toute l'année, des milliers de sportifs utilisent le potentiel naturel et les équipements de la ville.

❖ *Le Doubs, un formidable terrain de jeu à valoriser et préserver*

CLAUDE JEANNEROT
Président du Conseil général du Doubs

Le développement des sports et loisirs de pleine nature impose un travail de réflexion : comment rendre ces sports accessibles à tous ? Comment aménager les espaces naturels pour favoriser les sports de plein air ? Comment concilier préservation et aménagement harmonieux des espaces ?

La nature est le support du développement touristique, l'entretien et la valorisation de notre patrimoine naturel sont donc notre première responsabilité. Pour cela, le Département s'est engagé dans une démarche d'Agenda 21 pour prendre en compte le développement durable dans l'ensemble de ces choix politiques. Or, pour remplir cet engagement, l'action partenariale est indispensable, le Doubs attend donc beaucoup de ces Rencontres !

❖ *La Franche-Comté : terre bleue, blanche et verte !*

DENIS VUILLERMOZ
Vice-président du Conseil régional de Franche-Comté, chargé des sports

La Région soutient des réalisations à vocations sportives et touristiques et des grandes manifestations sportives. Les plans régionaux de développement accompagnent également les ligues, les comités et les associations sportives à travers des contrats d'aides aux pratiques sportives.

Les sports de nature sont au cœur des enjeux d'aménagement, d'attractivité et du développement économique du territoire. Desserte du territoire, conflits d'usage, formation des encadrants, protection de l'environnement, sont autant de problématiques sur lesquelles nous attendons vos contributions pour améliorer nos actions.

❖ *Ecouter et partager nos connaissances pour réduire nos oppositions*

VINCENT FUSTER

Président du Comité régional olympique et sportif (CROS) de Franche-Comté

Le Comité national olympique et sportif (CNOS) est attaché au développement de la pratique sportive de haut niveau mais aussi de loisir. Cependant, la progression de la pratique des sports de nature[1] s'accompagne de problèmes quotidiens, dont la cohabitation harmonieuse des divers utilisateurs et la préservation du milieu naturel. Pour les résoudre, une solution : se rencontrer pour mieux structurer les filières et favoriser les synergies entre le tourisme, l'économie et le sport !

Le CROS souhaite la généralisation des CDESI au sein des conseils généraux, une amélioration de la sécurité et de l'encadrement de la pratique sportive et un accès plus égalitaire au sport.

AUDE MORVAN-JUHUE

Directrice régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Franche-Comté

Représente Monsieur le Préfet de Franche-Comté, Préfet du Doubs

Un Français sur trois pratique une activité de nature. Les ministères concernés entendent accompagner ce phénomène social, véritable enjeu pour les économies régionales et locales. Ils visent à promouvoir un développement maîtrisé des sports de nature en conciliant le droit d'usage de la nature, la préservation de l'environnement et les droits attachés à la propriété.

Ces 3es Rencontres s'inscrivent dans une évolution historique où l'Etat joue un rôle de premier plan : dès 1999, il structure les services collectifs du sport sur les territoires ; en 2003, les Etats généraux du sport favorisent le dialogue entre mouvement sportif, collectivités territoriales, acteurs économiques et Etat et enfin, en 2005, l'Etat lance le plan qualité tourisme.

En effet, l'activité loisir et sportive contribue au développement touristique des territoires. Cette ambition partagée par le Comité interministériel du tourisme est au cœur de ces 3es Rencontres, qui participent ainsi à la stratégie « promouvoir la destination France par les sports de nature ».

[1] Les sports de nature comptent en Franche-Comté 19 700 licenciés et 1 381 installations.

Enjeux et objectifs des 3es Rencontres par le Comité Méthodologique

MICHEL CATUSSE
CREPS Rhône Alpes

Ces Rencontres ont pour objet de partager nos expériences, de réfléchir aux difficultés rencontrées et de valoriser le travail de chaque partenaire.

DAVID RONTET
Chargé de mission, Pôle ressources national des sports de nature, CREPS Rhône Alpes

Le Comité méthodologique poursuit un double objectif :
- organiser le transfert des bonnes pratiques issues du terrain afin de mutualiser les compétences et les expertises françaises et étrangères
- faciliter le décloisonnement entre les différents acteurs du développement maîtrisé du tourisme et loisirs sportifs de nature.

Le territoire organisateur de cette troisième édition[2] a fait de cet événement un catalyseur de sa politique de développement des sports de nature. Les réflexions sur les éditions précédentes ont alimenté le programme de ces 3es Rencontres.
La troisième édition regroupe : 120 porteurs de bonnes pratiques, 21 experts et plus de 700 participants des réseaux sports, tourismes, territoires, environnement.

La quatrième édition aura lieu au printemps 2009, en complémentarité avec d'autres événements structurant, notamment le salon sport et territoire, et avec un souhait de s'ouvrir à l'international.

Plénière d'introduction

Introduction des 3 thématiques des Rencontres nationales à travers une application locale

❖ *Développer un tourisme « 4 saisons »*

JEAN-MARIE SAILLARD
Président, Communauté de communes des Hauts du Doubs (CCHD)[3]

Appartenir au Parc Naturel Régional du Haut Jura est un atout pour répondre aux attentes des touristes en matière de loisirs sportifs de nature. Par ailleurs, les sports de loisirs et le tourisme constituent une économie à part entière pour la CCHD, qui développe ces activités en s'appuyant sur sa situation géographique de moyenne montagne aux moyens de projets structurants.

[2] www.rencontres-sports-nature.fr/
[3] La CCHD regroupe 13 communes et 2 350 habitants

❖ *Un outil de mobilisation : la charte paysagère*

DENIS MICHAUD

Parc naturel régional (Pnr) du Haut Jura [4]

L'action du Pnr qui vise à concilier préservation et développement prend 4 directions :

- évaluer l'impact des projets et travailler en amont à leur insertion dans le territoire
- fournir au porteur de projet un appui à la concertation et des propositions de mises en œuvres concrètes du projet
- donner les moyens aux publics de trouver des lieux d'accueil et des services
- connecter les sports et les loisirs sportifs à toutes les dimensions du développement territorial[5].

Les milieux naturels ou ceux façonnés par l'homme sont riches d'une grande biodiversité mais menacés par la fermeture des paysages et l'extension des villages. Pour faire face à ce risque, le projet de charte paysagère animée par le Pnr est né entre les communes de la CCHD.

❖ *La nature et les hommes sont notre richesse*

JACQUES BREUIL

Vice-président du Conseil général du Doubs, en charge de l'environnement et du développement local

En recherche d'un développement touristique et économique équilibré, partagé et accepté par le plus grand nombre, le Département a le souhait de respecter la nature et de développer des équipements « doux » en totale concertation avec ses partenaires.
Le partenariat s'exerce à plusieurs niveaux et grâce à plusieurs outils : le fonds pour le développement touristique durable du Haut Doubs, le comité départemental du tourisme, la participation aux syndicats mixtes et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

❖ *Développement local harmonieux et maîtrisé*

BERNARD RUBI

Directeur général adjoint de la jeunesse et des sports de Franche-Comté

Le champ de compétence de la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) est l'accompagnement du développement des activités physiques et sportives. Nous avons donc besoin d'observer les territoires et d'exploiter ces observations en les croisant avec celles liées au développement touristique. L'exploitation de ces données fournit un outil d'aide à la décision pour l'accompagnement financier de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, les formations dispensées par les centres publics jeunesse et sports sont adaptées aux besoins des territoires, renforcent l'employabilité des locaux et garantissent la qualité de l'encadrement des activités.

[4] Le Pnr du Haut Jura est un parc transrégional qui regroupe 113 communes
[5] Par exemple : « la route des savoir-faire de la neige »

1e session d'ateliers : marché, économie, filière

Atelier 1.1 / L'observation des retombées socio-économiques des sports de nature

Expert : Pascal MAO, Maître de conférences, Institut de géographie alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble, CERMOSEM

Animateur : Thierry BEDOS, Chargé de mission, PRNSN, CREPS Rhône-Alpes

Expérimentations en cours en région Midi-Pyrénées

❖ *Pourquoi analyser les retombées socio-économiques des sports de nature sur un territoire ?*

JEAN-YVES TAYAC
Inspecteur, Direction départementale de la Jeunesse et des Sports(DDJS) de l'Aveyron

La forte augmentation du nombre de pratiquants de sports de nature incite à engager de nouvelles enquêtes participatives et à mobiliser les conseils généraux vers des collaborations plus poussées avec les acteurs concernés. Midi-Pyrénées est l'une des trois Régions à participer à l'expérimentation nationale en cours, dont les objectifs sont :

- mesurer l'impact d'une activité sur un territoire
- définir les préconisations et perspectives de développement de ce territoire
- créer des outils fiables d'évaluation des impacts socio-économiques.

A cette fin, l'étude recourt à des indicateurs du développement économique : fréquentation des Espaces sites et itinéraires (ESI), nombre d'emplois générés sur un territoire significatif, flux financiers générés, mesure de l'attractivité des territoires.

❖ *Comment les analyser ?*

JULIEN FARAMA
Consultant, TRACES TPI, prestataire de la DDJS de l'Aveyron

Le cahier des charges d'évaluation régionale des retombées économiques des sports de nature est très ambitieux[6]. De plus, l'expérimentation menée doit être reproductible. Elle s'articule autour de deux problématiques :

- travailler à l'échelle régionale et s'adosser à des expérimentations locales (enquêtes de terrain)
- fournir une donnée précise sur un territoire identifié plutôt qu'un chiffre global.

[6] Le cahier des charges prend en compte les demandes de tous les partenaires : Directions régionales et départementales jeunesse et sport, Conseil régional, CREPS, comité régional du tourisme, CROS, conseils généraux…

La méthodologie employée doit par ailleurs être suffisamment flexible pour s'adapter à la réactivité, ou non, des partenaires. Les objectifs techniques sont :

- collecter les données existantes et les porter à connaissance
- élaborer des enquêtes territoriales spécifiques (14) pour obtenir de nouvelles données chiffrées sur les sports de nature avec la nécessité de développer des synergies sur les territoires
- formaliser les enquêtes au moyen de fiches de synthèses
- restituer les résultats des enquêtes aux territoires.

L'observation des retombées économiques directes de la filière canoë-kayak sur l'Allier

DAVID PAQUET
Consultant, Cabinet ALLIANCES

Le mouvement sportif et les professionnels de la filière canoë-kayak ont chargé Alliances de mesurer le poids économique de leur filière sur la rivière de l'Allier. Les données suivantes ont été collectées quotidiennement auprès des professionnels (14 structures sur 19 ont répondu) :

- nombre de jours d'emploi générés par mois
- volume d'activité (en nombre de demi-journées client pour la location et l'encadrement)
- chiffre d'affaires.

Cette étude a répondu à 5 grands enjeux :

- informer et sensibiliser les acteurs et les territoires, notamment sur la saisonnalité des activités
- connaître la gestion des emplois et l'organisation des activités
- connaître la gestion des ressources en matériel et en personnels
- analyser les politiques tarifaires
- analyser la ventilation annuelle du chiffre d'affaires.

Ainsi, les structures étudiées emploient 31 % de permanents, 55 % de saisonniers et 14 % de vacataires soit 94 personnes (71 équivalents temps plein, ou encore 4 900 jours d'emplois sur 6 mois d'activité). Le taux moyen d'occupation des embarcations est de 19 % en juillet et le chiffre d'affaires de 78 euros par place d'embarcation et de 190 euros par jour d'emploi.
Globalement (avec estimation des données manquantes), les structures travaillant sur la rivière Allier totalisent un CA supérieur à 1 million d'euros, 5 600 jours d'emplois et 21,2 équivalents temps pleins sur l'année et 250 équivalents temps plein sur la saison.

Le Modèle d'évaluation économique du tourisme sportif (MEETS) : une expérience canadienne

ÉRIC SAVARD
Directeur du transfert des connaissances, Alliance canadienne du Tourisme sportif canadien

L'Alliance canadienne est une organisation à but non lucratif créée par le secteur du tourisme (municipalités, provinces, secteur éducatif, associations et fédérations sportives) pour fournir des outils d'aides à la décision aux acteurs. Sur le territoire canadien, l'étude d'impact économique est indispensable pour obtenir une subvention. MEETS a naturellement été adopté par les collectivités pour décider, notamment, de l'octroi de subventions pour un évènement.

MEETS est utilisé pour prévoir et valider les impacts économiques d'une manifestation quelle que soit sa taille. La collecte des données de base, réalisée par l'utilisateur du logiciel, concerne :

- l'estimation du nombre de visiteurs
- l'évaluation de la dépense des visiteurs selon leur profil
- la mise à disposition des multiplicateurs normalisés propre à chaque communauté (fournis par STAT canada)
- le montant du budget de fonctionnement et d'immobilisation propre à l'événement.

MEETS utilise 5 modules (immobilisation, exploitation, participants, spectateurs et médias). Le logiciel, en fonction des données entrées donne donc l'impact économique d'un des modules - ou de leur total - pour la ville ou la région choisie (taxes, nombre d'emplois temporaires ou permanents générés…). Un autre logiciel permet de sonder les participants aux manifestations puis de transférer ces données vers MEETS pour actualiser et valider les projections.

Conclusion de l'expert

PASCAL MAO
Maître de conférences, Institut de géographie alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble, CERMOSEM

Les enjeux pour les territoires sont aujourd'hui de légitimer les pratiques sportives au sein des espaces d'activités et justifier les investissements publics pour leur développement, et évaluer les politiques publiques.
Connaître le secteur des sports de nature nécessite des débats collectifs pour proposer sereinement des outils cohérents d'échange d'informations.

Atelier 1.2 / L'emploi dans les sports de nature

Expert : Jean-Louis GOUJU, Secrétaire général, Observatoire National des Métiers de l'Animation et du sport (ONMAS)
Animatrice : Véronique SIAU, Consultante, SED Conseil

Comprendre les déterminants de l'emploi dans les sports de nature

JEAN-LOUIS GOUJU
Secrétaire général, Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS)

L'ONMAS travaille à l'adéquation entre offre de formation et marché de l'emploi : il inventorie les dispositifs de formation, propose des passerelles entre les différents dispositifs, travaille sur l'articulation du système français et européen et enfin, met à disposition des informations stratégiques pour les décideurs.
Les pratiques de sports de nature[7], tout comme leurs structures (associatives, privées, collectives), sont complexes et ardues à délimiter[8] car différentes variables[9] influencent la position de ce secteur. De même, définir un ensemble d'emplois relevant des sports de nature est difficile. Par ailleurs, les débats sur les certifications qualificatives professionnelles (CQP) empêchent de considérer objectivement les délimitations de ces emplois.

Face à cette complexité, l'ONMAS travaille en collaboration avec le Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) sur :

- la construction d'un point de vue sectoriel large sur les sports de nature afin de réguler l'accès à l'emploi et de pérenniser ces emplois
- l'établissement d'une prospective ouverte tenant compte des dispositifs d'harmonisation européens[10] : que va-t-il se passer dans 2 à 5 ans ?

L'observation de l'emploi dans le champ des sports de nature : les travaux menés par le Pôle ressources national des sports de nature

JEAN KANAPA
Chargé de mission, Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN), CREPS Rhône-Alpes

Les objectifs de l'observation sont de développer l'emploi qualifié rémunéré (enjeux associés à la fonction éducative et sociale du sport et la sécurité), optimiser l'adéquation emploi-formation, outiller l'ingénierie de formation et calibrer efficacement l'offre de formation dans un contexte d'ouverture du marché de la formation.

[7] L'apprentissage à la pratique sans intervenant, les pratiques localisées ou réparties sur le territoire, leur permanence ou non…
[8] On compte environ : 25 millions de pratiquants, 2 millions de licences et 100 000 salariés pour ce secteur
[9] La performance, le loisir, la santé, l'éducation, le lien social…
[10] Notamment : *l'European Qualifications Framework* (EQF), le cadre européen des certifications

Le PRNSN travaille sur les thématiques suivantes : emploi, formation, espaces sites et itinéraires, développement local, sécurité des pratiquants, accompagnement du mouvement sportif. Ainsi trois projets ont émergé des travaux du groupe ressource emploi-formation :
- un guide méthodologique pour le diagnostic de l'emploi dans les sports de nature[11]
- une enquête métier en collaboration avec les écoles nationales et les organisations professionnelles[12]
- une enquête nationale sur l'emploi des sports et nature[13].

Le PRNSN cherche à déployer de nouvelles enquêtes pour établir des tableaux de bord nationaux et mieux évaluer quantitativement et qualitativement l'emploi dans les sports de nature. Ainsi de nouveaux moyens adaptés au développement des territoires, des métiers, et de l'offre de formation, pourront être développés.

Les syndicats professionnels des métiers de l'encadrement en sports de nature et leur représentation au sein de la branche professionnelle

DOMINIQUE QUIRION
Secrétaire général, Union Nationale des Syndicats Autonomes - Sport

Le volume d'emplois global des métiers du sport est difficile à évaluer (entre 80 000 et 100 000 emplois temps plein), car ce secteur est englouti dans diverses prestations (tourisme, sports de loisir, sports de compétition, etc.). Une enquête menée depuis 3 ans auprès de 35 000 entreprises associatives ou commerciales a montré que la convention collective sport concerne 180 000 salariés temps partiels.
Une seconde étude en cours tentera de prendre en compte les travailleurs indépendants et les doubles statuts (multi-employeurs, multi-activité…). La difficulté à identifier les entreprises du secteur sport est, en partie, liée à leur taille : 80 % des entreprises emploient moins de 5 salariés.

Le secteur sport de nature manque de perspectives sur les besoins des employeurs à 5 ans, même si la lettre[14] de la Commission paritaire emploi formation sport (CPNEF) donne quelques orientations politiques en formation.
Par ailleurs, l'encadrement des sports de nature manque de représentation des syndicats professionnels : la convention collective sport est donc en décalage avec les spécificités de la branche. Face à cette carence, l'UNSA s'est attachée depuis 10 ans à regrouper les syndicats de salariés d'activité sport de pleine nature, mais leur poids dans les négociations reste trop faible.
La filière sport, formée par des employeurs et des salariés militants, est atypique, et plusieurs défis s'offrent à elle :

- composer une représentation syndicale pour établir un dialogue social
- identifier des indicateurs pour construire cette branche professionnelle
- lancer des études complètes sur ces emplois (parcours, actes sociaux…)
- être présent dans la négociation européenne
- mieux gérer les RH pour extrapoler des politiques de formation.

[11] Déjà disponible sur www.sportsdenature.gouv.fr/
[12] Publication en 2008, synthèse en 2009
[13] Etablissement d'une cartographie nationale des éducateurs sportifs déclarés par Département et par qualifications professionnelles, puis croisement du recensement avec d'autres statistiques (répartition des diplômes, familles d'activité, hébergement touristique, démographie…) : atlas disponible sur www.sportsdenature.gouv.fr/
[14] Parue en septembre 2007, à consulter sur le site www.cpnef.com

La mutualisation de l'emploi sportif et l'accompagnement des porteurs de projet dans le Doubs

JEAN-MARC FAIVRE
Directeur, Profession Sport 25

Profession Sport a pour mission de structurer l'emploi sportif grâce à 79 associations départementales ou pluri départementales qui couvrent 81 % des départements français. Les différentes missions du réseau sont[15] la mise à disposition de personnel, la gestion de bourses à l'emploi, le conseil aux associations et aux élus, la gestion administrative par mandat, l'accompagnement dans le cadre des dispositifs locaux d'accompagnements (DLA) par exemple et enfin, des prestations pour le compte de l'ANPE.

Profession Sport 25 a établi plusieurs constats dans son secteur d'activité :

- un manque permanent de diplômés
- des saisons marquées et courtes impliquant un besoin de compétences étendues par les employés
- un nombre important de petits employeurs
- une grande diversité des statuts des acteurs
- une faible attractivité salariale
- des difficultés à mutualiser les emplois (bassins de vie éloignés)
- les coûts élevés et la complexité des formations par rapport à la durée d'emploi
- une réglementation complexe et contraignante pour les multi-diplômés.

Face à ces constats, des actions ont été lancées : dès 1994, les partenaires locaux de la formation professionnels et Profession Sport ont mis en place des contrats de qualification en alternance mutualisés. En 1999, 20 STAPS ont été recrutés pour 2 ans. En 2002, une base de loisirs et d'activités physiques de pleine nature (lieu d'apprentissage de nos salariés en formation) a vu le jour.
Profession Sport 25 gère des emplois mutualisés pour des salariés multi-compétences, mais ce système est confronté à une réglementation compliquée et rigide.

Conclusion de l'expert

Jean-Louis GOUJU

Face au paysage non stabilisé de l'emploi dans les sports, les acteurs affichent une volonté d'élaborer de nouveaux outils pour mieux cerner l'emploi et les pratiques afin d'aménager le territoire et de construire des politiques de formation adaptées. Cependant, nous devons veiller à prendre en compte les problématiques européennes pour avoir une meilleure visibilité à très court terme.

[15] En particulier dans le Doubs, Profession sport 25 gère 110 salariés équivalents temps plein, pour un budget de 3,5 millions euros et 180 000 heures de travail (chiffres 2006)

Atelier 1.3 / Les attentes des pratiquants

Expert : Christopher HAUTBOIS, Maître de conférences, Université Paris-Sud

Animateur : Philippe DEMAUGE, responsable régional formation en Midi-Pyrénées et coordinateur national sports, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Mieux connaître la demande pour proposer une offre pertinente

CHRISTOPHER HAUTBOIS
Maître de conférences, Université Paris-Sud

Le titre de l'atelier sous-entend l'idée d'une recherche d'adéquation entre l'offre et la demande : qui sont les pratiquants, que leur propose-t-on ? Ces questionnements engagent la réflexion sur le terrain économique : comment développer une activité, un chiffre d'affaires ?
L'histoire de la marchandisation du sport est récente : jusque dans les années 1970, la seule offre sportive était celle du club. Aujourd'hui, l'adéquation offre et demande est au cœur de l'analyse économique et a des conséquences sur l'organisation des acteurs au sein d'un territoire. Mais cette adaptation de l'offre subit des contraintes, comme l'atomisation géographique et structurelle de l'offre, la segmentation de la demande, la spécificité des sports de nature…
Le manque de vision globale de l'offre freine l'adéquation recherchée. Quelques attentes des pratiquants sont néanmoins bien connues, notamment la recherche d'un accomplissement personnel, d'une relation privilégiée avec l'environnement et avec autrui…

Quelques pistes émergent de cette réflexion :

- le tourisme doux aux retombées douces
- la lisibilité de l'offre (quelle stratégie les acteurs mettent-ils en œuvre pour toucher la demande ?)
- la labellisation
- l'intérêt des offres territoriales intégrées
- la formation continue des professionnels (marketing)
- les conséquences des accès gratuits / payants aux pratiques
- le rôle de facilitateur – coordinateur des collectivités.

La réponse des sports nautiques à l'évolution de la demande du tourisme et des loisirs nautiques

JEAN KERHOAS
Président du conseil interfédéral des sports nautiques, Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Les fédérations du nautisme se sont regroupées pour répondre à une demande des clubs qui, pour satisfaire les pratiquants, proposent de multiples activités nautiques.
En 1990, des études filières « sports nautiques » ont montré que, sur le littoral français, près de 60 % des vacanciers souhaitaient pratiquer une activité nautique mais ne le faisaient pas, faute de trouver une offre satisfaisante. La filière a donc eu l'obligation de se remettre en cause, de s'adapter à cette demande de « consommation » de produit « sport nautique », et de diversifier son offre.

Ce secteur a donc travaillé sur 2 pistes :

- comment améliorer les qualités des prestations d'enseignement auprès des stagiaires ?
- comment satisfaire le public saisonnier ?

Le réseau Ecoles françaises de voiles a ainsi évolué d'après un programme engagé depuis 3 ans autour de 4 actions :

- rénover la méthode d'enseignement (sensation, performance, exploration)
- mettre en application un accord AFNOR (généraliser la certification « Ecole française de voile »)
- s'engager dans le développement durable, notamment par un volet « découverte de l'environnement maritime »
- renouveler et moderniser régulièrement les flottilles.

Pour capter les publics saisonniers, les écoles proposent aujourd'hui des sports nautiques attractifs, faciles à pratiquer et répondant à des labels[16].
Certaines demandes, comme celles des seniors, restent insatisfaites ; la filière travaille donc sur de nouvelles pistes.

Le positionnement des stages sportifs de pleine nature de l'UCPA pour les enfants et les adolescents

LIONEL VIALON
Référent secteur enfants et adolescents, Union nationale des centres de plein air (UCPA)

L'UCPA est une union de personnes morales regroupées au sein de 3 collèges (les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, le mouvement d'éducation populaire et les fédérations sportives). Cet outil a pour mission de rendre accessible les sports de plein air au plus grand nombre de jeunes (6 à 40 ans) autour de valeurs fortes : la convivialité, l'accessibilité, la découverte de soi et des autres…

[16] Les jardins des mers et les clubs moussaillons (accueil du jeune public) ; les points plage (location de matériel nautique léger pour les initiés) ; les ballades et randonnées nautiques (sorties en mer encadrées par un guide de mer)

L'offre de stage sportif pour les mineurs s'inscrit dans une offre globale de séjour de vacances dont la construction est à la croisée de 3 axes : les attentes des stagiaires, celles des parents (ou des prescripteurs), et le projet pédagogique associatif[17]. Cette offre est proposée dans un catalogue de produits et fait l'objet d'engagement qualité. En effet, le service qualité de l'UCPA mesure la qualité perçue de ses offres grâce à des enquêtes auprès des stagiaires ou des parents.

La gamme de produits pour mineurs se caractérise par une offre multiple, une logique de site couplée à une logique d'accessibilité et un découpage de l'offre (activités et pratiques) adapté aux tranches d'âge et aux envies des enfants[18].

Remarques de l'expert

Christopher HAUTBOIS

L'UCPA est engagée dans une réflexion marketing très claire : elle identifie des segments de clientèle, propose une offre de prestation lisible, évalue la satisfaction du client et du prescripteur afin d'améliorer son offre…

Il est essentiel que le client reparte satisfait, car il est beaucoup plus facile de fidéliser plutôt que de conquérir de nouveaux clients !

La diversification des gammes de produits d'une structure innovante de pleine nature

LORAN NICOLARDOT

Dirigeant, Maison des accompagnateurs (MDA) à Millau

Derrière le concept de pratiques situées entre *in* et *out door*, *l'allow door*, qui nécessite un aménagement du milieu naturel pour être accessible facilement en toute sécurité MAD, a défini une activité commerciale, le « géocache » (un « safari GPS ») : une proposition d'activité, sur un lieu précis, encadrée par un moniteur.

Pour imaginer notre gamme d'activités, nous nous inspirons des pratiques étrangères (notamment nord américaines), des nouvelles technologies de l'information, de la télévision… Nous avons ainsi créé le « SMS *game* » qui se décline selon la demande de nos clients en un produit culturel, sportif ou ludique[19]. Toutefois, ces nouveaux concepts, même s'ils correspondent à une attente, sont difficiles à définir et donc à vendre.

❖ *Echanges avec la salle*

Christopher HAUTBOIS : Ce concept évoque le pilotage du marché par l'offre : comme le produit est innovant et pertinent, les gens sont demandeurs.

[17] Le plaisir et la sensation immédiate, la pratique en groupe, la pratique responsable et autonome, l'intégration des aspects sécuritaires…

[18] Les formules « croc'sport » et « approche légende » pour les *kids,* « passion » et « aventure » pour les *teens* et les juniors, « approche indépendance » pour les plus de 16 ans

[19] Par exemple un jeu de piste par équipe organisé grâce à l'envoi de texto (chasse au trésor, découverte d'une ville…), la surveillance de la position des pilotes sur un événement, l'envoi de mission, de proposition de déplacement…

De la salle : Faut-il répondre à toutes les attentes du public qu'elles soient exprimées ou non ? Jusqu'où aller ? Le milieu naturel peut-il tout supporter ?
Animateur : Il est difficile d'anticiper et de faire s'exprimer la demande et ensuite de s'y adapter en tenant compte des conséquences.

Atelier 1.4 / L'offre : activités et territoires

Expert : Patrick BAYEUX, Maître de conférences, Université Paul Sabatier Toulouse III
Animateur : Hélène JACQUET-MONSARRAT, Chargée de mission, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)

Des acteurs publics catalyseurs d'activité ?

PATRICK BAYEUX
Maître de conférences, Université Paul Sabatier Toulouse III

L'offre touristique, en particulier sportive, doit s'adapter à l'évolution de la demande : nouvelles clientèles, activités et destinations, nouveaux services, modes d'information et de distribution, nouveaux territoires et dispositifs contractuels étatiques, amplification de la concurrence internationale…
Innovation et complexité caractérisent donc l'association « tourisme, territoire et sport », domaines où la question de la gouvernance reste posée.

Aujourd'hui, les tendances pour ce secteur sont marquées par un regain d'intérêt pour des objets patrimoniaux, une implication accrue des collectivités dans des politiques de dynamisation des territoires et une nouvelle organisation de l'offre (une multipolarité de l'offre selon différents segments : les espaces de destination, les filières de produits, les filières d'hébergement).

Face à ces tendances, une multitude d'enjeux se dégagent, dont la capacité des producteurs à travailler ensemble et à répondre aux exigences toujours accrues de la clientèle.

Nous assistons à une nouvelle ère dans l'organisation du tourisme (« la troisième ère »), celle des pouvoirs publics comme catalyseur d'activités. Elle suit celle des programmes d'aménagement (dans les années 1960) et celle de la promotion de la France à l'étranger (1980-1990).

Valoriser les territoires avec des outils numériques au service du randonneur : le projet européen « Walk on Web »

PIERRE CAVALIEROS
Administrateur, Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP)

La randonnée contribue à la valorisation des territoires par des chemins entretenus, des itinéraires, des équipements matériels, des hommes (guides, accompagnateurs, animateurs d'associations ou de clubs), des topo-guides (fiches, cartes de randonnées, prospectus…), etc. Les technologies de l'information modernisent ce dernier point.

Au service des territoires et des randonneurs, la FFRP a doté le territoire français de Systèmes d'information géographique (SIG) – une base de données des tracés d'itinéraires – à partir desquels on peut extraire des « *ways points* » téléchargeables dans les GPS.

La fédération souhaite en effet encourager et faciliter la randonnée pour tous et accompagner les territoires qui souhaitent devenir plus attractifs. Or, il reste difficile pour les randonneurs d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les itinéraires de randonnée, surtout à l'étranger.
La fédération a donc naturellement participé au projet européen « *Walk on Web* », qui consiste en trois prototypes d'outils d'édition électronique :

- un planificateur de randonnée[20] : un site web[21] permet à l'utilisateur de rechercher et/ou de composer sa propre randonnée et d'en obtenir une description détaillée imprimable ou exportable dans un appareil mobile
- un assistant mobile pour randonneur (PDA, smartphone, GPS…)
- un outil destiné aux auteurs et éditeurs de randonnées.

Le financement européen de ce projet s'est achevé en avril 2007, mais la fédération a l'ambition de trouver de nouveaux partenaires[22] pour créer un réseau européen de randonnée numérisé.

La Grande Traversée du Jura et la Transjurassienne

GUY MAZUEZ
Chargé de mission, Association de la Grande Traversée du Jura (GTJ)

Selon une enquête de satisfaction et de notoriété dans le cadre des programmes de développement territoriaux, les points positifs de la GTJ sont les paysages, l'environnement, l'accueil, la convivialité, les services (hébergement), le balisage et la signalétique, la qualité et la mise à disposition des produits d'édition…
En revanche, les points à améliorer sont le stockage des matériels (VTT), le ravitaillement, les transports publics, la disponibilité des hébergements d'hiver, la mise en marché des offres (offres « tout compris »).

Notre association souhaite inscrire durablement les GTJ dans l'offre touristique jurassienne en diversifiant notre offre d'activités. Ainsi, nous expérimentons la mise à disposition de nouveaux produits d'éditions (données VTT GPS, projets audio guide, etc.).

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Quel est l'intérêt de créer une structure associative des GTJ ?

[20] Les deux territoires pilotes sont les Flandres et le massif de la Chartreuse
[21] www.walkonweb.org
[22] Le logiciel serait mis à la disposition gratuitement (en *open source*) des fournisseurs de contenus (responsables des informations diffusées)

Guy MAZUEZ : Les GTJ sont fortement soutenues par la DIACT, le commissariat à l'aménagement du Jura, la Région, les Départements.
Les 2/3 des parcours sont hors Pnr donc cette entité n'était pas légitime pour gérer les GTV. La structuration associative, qui a mis longtemps à émerger, nous a permis de nous affranchir de notre étiquette strictement hivernale, et à être plus présents sur le reste de l'année. Le mode associatif a été choisi pour permettre l'adhésion des hébergements en 1999. Suite à de nouveaux développements commerciaux, d'autres types de structures juridiques pourraient être envisagés.
Nous souhaitons développer des produits transversaux aux GTJ vers la Suisse et des alternatives de randonnées pour les autres saisons, et élargir notre offre en interconnexion avec d'autres territoires.

La charte européenne du tourisme durable, un outil pour favoriser la coopération public/privé : la démarche IPAMAC (Inter-parcs Massif Central)

JEAN-PAUL GUERIN
Chargé de mission tourisme, Parc naturel régional (Pnr) du Pilat

IPAMAC est une association regroupant les 9 Pnr du Massif Central et le Parc national des Cévennes. Ce réseau vivant est né d'une volonté des Parcs de travailler ensemble sur un massif qui crée une synergie entre eux. Les Parcs mutualisent ainsi leurs moyens au service d'actions concrètes selon les axes suivants :

- le développement du tourisme dans les Parcs : la construction d'une offre touristique identitaire aux parcs naturels (site Web)
- le soutien des activités économiques du territoire (programme sur l'accueil des actifs)
- le maintien de la biodiversité (programme sur les corridors écologiques).

La charte européenne sur le tourisme[23] s'applique selon plusieurs volets dont l'espace naturel protégé (vérifier la conformité du projet de développement touristique à la Charte européenne du tourisme durable), les entreprises touristiques et les organisateurs de voyages.

L'association IPAMAC s'est lancée dans une démarche d'amélioration continue et significative du territoire auprès des entreprises touristiques. Les Pnr leur demandent de définir une stratégie de développement basée sur le respect de la Charte européenne du tourisme durable. Un contrat engageant l'entreprise et les Parcs porte sur un projet bâti par l'entreprise et sur des engagements opérationnels de la part des Parcs pour appuyer l'entreprise dans sa démarche[24]. Les entreprises s'engagent à progresser sur des axes librement consentis. Cette démarche se traduit par un « diplôme[25] » remis à l'entreprise agréée.
Cette démarche de progrès est applicable à toutes les activités touristiques, c'est une porte d'entrée pour établir un dialogue autour d'un projet partagé avec les opérateurs touristiques du territoire et les opérateurs publics territoriaux.

[23] Actée en 1998 à l'initiative d'Europarc et élaborée au sein de la Fédération française des Pnr
[24] Pour une durée de 3 ans (un guide méthodologique est disponible sur www.europarc.org)
[25] Il reprend spécifiquement les engagements de l'entreprise sur les volets économique, environnemental et social.

Atelier 1.5 / De la mise en marché à la commercialisation des prestations

Expert : Jean-Philippe GOLD, Directeur, Comité régional du tourisme de Picardie
Animateur : Jean PENOT, chargé de mission sport tourisme, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, direction du Tourisme

Une commercialisation souple et multiple

JEAN-PHILIPPE GOLD
Directeur, Comité régional du tourisme (CRT) de Picardie

Les enjeux de la mise en marché et de la commercialisation de l'offre sont :

- définir, formaliser et animer une synergie entre acteurs publics et privés pour structurer une offre touristique
- mettre en débats des éléments capitaux dans la compréhension de l'évolution de la demande
- mesurer les impacts des nouvelles technologies dans la commercialisation de l'offre.

La demande évolue : le niveau d'exigence de la clientèle – de plus en plus « urbaine et senior » – est croissant ; la sécurité, l'apprentissage et l'accompagnement deviennent primordiaux ; et enfin, le touriste est de plus en citoyen, souhaitant « consommer intelligent » et vivre une expérience authentique.

Par ailleurs, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) impactent sur la structuration de l'offre. Ainsi, Internet est un outil de comparaison et de réservation : comment alors être visible sur la toile ? Vendre directement ? Acheter de la présence sur un portail international du tourisme (par exemple, la SNCF) ? Participer à un site collaboratif ?

En effet, nous sommes entrés dans le monde du collaboratif : l'expérience des autres devient le premier critère de décision d'achat d'une prestation. Les sites les plus performants sont donc structurés dans des logiques de bénéfices clients (et non plus de marketing de l'offre).
Un passionné d'activités de pleine nature a des envies multiples, il faut donc éclater l'offre pour embrasser une cible large tout en fournissant des options de personnalisation des offres.

La Grande Traversée du Vercors (GTV), un outil pour l'organisation et la commercialisation du territoire

DIDIER LALANDE
Chargé de mission Sports de nature, Parc naturel régional (Pnr) du Vercors

Le programme de développement de GTV vise à remédier le problème d'image du massif, promu de manière morcelée. Ce programme de randonnée itinérante vise à identifier des itinéraires par activité (VTT, marche, fédérer les acteurs autour des itinéraires, améliorer les transports au sein du massif, moderniser les hébergements et professionnaliser les acteurs.

Après l'identification du concept en 2005-2006, et sa promotion[26], le produit GTV entre aujourd'hui en phase de commercialisation. Ce produit dispose d'itinéraires balisés et d'un réseau de professionnels représentatifs (110 membres – agences de voyage, hôtels et agents habilités – fédérés au sein d'une association). Reste à présent à structurer l'offre touristique existante (estampille « GTV ») et à créer des produits originaux pour attirer des touristes dans le Vercors.

Toutefois la mise sur le marché s'avère problématique car les adhérents professionnels à l'association s'opposent à une centrale de réservation qui leur ferait concurrence.
De plus, l'avenir de l'association[27] est incertain : si elle ne devient pas autonome, la dynamique amorcée par une initiative publique risque d'avorter. Pour y remédier, nous travaillons sur un programme « GTV 2 » qui permettrait d'ouvrir l'association de professionnels à l'ensemble des activités de pleine nature afin de représenter l'ensemble de la filière tourisme du Parc du Vercors.

La commercialisation réussie d'une destination randonnée : la découverte à pied « chlorophylle et papillons »

PASCALE KERJEAN
Chargée de mission filières activités, CRT de Bretagne

Suite à la baisse de fréquentation des touristes allemands en Bretagne est née l'idée de commercialiser un nouveau produit de randonnée nature – « chlorophylle et papillon » – basé sur un hébergement de qualité dans un cadre naturel[28], des itinéraires de petites randonnées à partir du lieu d'hébergement[29], une restauration de qualité et des possibilités de séjour toute l'année.
Un accord commercial lie l'hébergeur et le CRT via une centrale de réservation : « Formule Bretagne ».

La commercialisation du produit suit plusieurs voies en France et à l'étranger :

- une brochure française avec les coordonnées des hébergeurs et de la centrale,
- une rubrique sur le site Internet de « Formule Bretagne »,
- un contrat de collaboration avec des réseaux nationaux d'agences de voyages,
- une brochure allemande et anglaise,
- une rubrique dans les sites Internet anglais et allemands du CRT…

Le CRT assure la promotion de ce produit devenu faire-valoir des offres nature du CRT et de son réseau de partenaires.

[26] http://www.vercors-gtv.com
[27] Actuellement l'association vit de subventions publiques
[28] Le CRT utilise le réseau « rando accueil » avec lequel il a bâti un cahier des charges spécifique à l'offre « chlorophylle et papillon », comprenant, notamment la maîtrise de langues étrangères
[29] Sous forme de fiches de randonnée remises aux clients

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SIC) : un dispositif innovant pour les sports de nature

BERNARD NICOLAIDIS
Consultant, Sport emploi développement

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (AVISE) ont souhaité savoir comment pérenniser les emplois dans le champ du sport. De cette étude est né un nouveau statut juridique : les SIC[30]. Ces sociétés coopératives visent à structurer une action en vue de développer une activité et donc de créer de l'emploi.

Les SIC visent aux besoins de la filière sportive qui sont en particulier : doter les organisations de moyens de travail professionnels et réactifs pour répondre efficacement à la demande des usagers, sécuriser les opérations financières, accompagner le changement (gestion), mutualiser les moyens, mobiliser tous les acteurs, tenir compte des valeurs de l'économie sociale et solidaire et enfin, soulager la responsabilité des bénévoles.

La SIC est une structure qui permet de traiter de services économiques[31] (secteur marchand) pourvus d'intérêt général ou d'utilité sociale[32]. Cette forme sociétaire, dont le capital est constitué par des actionnaires à travers un multi-sociétariat (entre collectivités publiques et territoriales, acteurs privés, salariés et usagers) fonctionne de manière démocratique. Une fois les orientations décidées, le pouvoir exécutif de la société est confié à un gérant qui rend compte *a posteriori* de son action.

Conclusion de l'expert :

Jean Philippe GOLD

Les éléments clefs à clarifier en amont d'un projet sont les objectifs et les cibles de mise en marché, les forces en présence pour manager le projet, les conditions d'accès à l'offre (formaliser le portage du projet) et la logique de communication (trouver les portes d'entrée évocatrices pour le visiteur).

[30] Guide rapport étude sur www.avise.org et informations sur www.sic.cop.com
[31] La SIC ne bénéficie pas d'exception fiscale, et doter la structure de fonds de réserves - à plus de 60% des résultats - est obligatoire.
[32] Spécificité soumise à l'agrément préfectoral départemental

2e session d'ateliers : territoires, acteurs, organisation

Atelier 2.1 / La formation et les qualifications

Expert : Anne-Marie CHARRAUD, Rapporteur, Commission nationale de certification professionnelle (CNCP)
Animateur : Claude POUILLET, directeur du service des Sports, conseil régional de Franche-Comté et Association Sports et territoires

La certification des personnes en France

ANNE-MARIE CHARRAUD
Rapporteur, Commission nationale de certification professionnelle (CNCP)

En 2002, la constitution de la commission nationale de la certification professionnelle a légitimé l'offre de certification en France. En France, de nombreuses autorités peuvent certifier les personnes au nom de l'Etat et des partenaires sociaux[33]. Les diplômes français sont construits par un ministère en lien étroit avec les professionnels représentés par les partenaires sociaux et les professionnels de la formation. En outre, des branches professionnelles ont construit leurs propres certificats de qualification professionnelle. Des organismes de formation délivrent également des certifications titre.

Face à ce paysage complexe[34], la CNCP a pour rôle de rendre lisible le paysage français de la certification des personnes.

La CNCP recense les certifications des personnes correspondantes à des indicateurs de qualification professionnelle : une personne qualifiée a démontré un ensemble de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes pour réaliser une combinaison d'activités. Ces acquis attestés sont valables partout en France. Ecrire un projet de certification demande donc de définir en amont l'objectif de la formation en terme de qualification. Ainsi, la loi de 2002[35] met au cœur des problématiques des processus de qualification, la reconnaissance des acquis des personnes après la formation comme après expérience (Valorisation des Acquis d'Expériences). La CNCP a élaboré un outil de repérage des certifications délivrées par des ministères, des branches professionnelles voire des organismes publics ou privés : le répertoire national des certifications professionnelles (RCNP)[36].

[33] Dans de nombreux pays, seule l'Education nationale est légitime pour cet acte
[34] 15 000 diplômes titre ou certificats de valeur nationale officiels
[35] Depuis 1999, les BP sont conçus sur des référentiels de certification (et non de formation) et permettent de développer des formations flexibles adaptées à des besoins locaux
[36] Disponible sur www.cncp.gouv.fr

De l'échange franco-suisse sur les formations d'accompagnateurs en moyenne montagne de l'Arc Jurassien à la plate-forme internationale

ARMIN CHRISTEN
Directeur de la formation Valaisienne des accompagnateurs en montagne, membre de l'Union of international montain leader association (UIMLA)

La mise en place du brevet d'accompagnateur de moyenne montagne s'est confrontée aux questions ci-après. L'accompagnement est-il un loisir ou un métier ? La formation justifie-t-elle un métier ou est-ce l'inverse ? Les débouchés sont-ils suffisants pour assurer aux guides un revenu décent en Suisse ?

Une enquête menée par la formation Valaisienne a prouvé que la profession d'accompagnateur de moyenne montagne peut être considérée comme un métier[37]. Fort de ce constat, le brevet d'accompagnateur est né grâce à une charte de compétences construite et validée par des professionnels de terrain.

Pour finaliser le brevet en 2008, il reste cependant à peaufiner le profil professionnel, élaborer des critères de performances et mettre en place un examen national.

La construction du brevet a suivi un processus long et sinueux où le dialogue avec les professionnels, par l'intermédiaire d'une personne neutre, a eu une importance capitale car la formation doit se mettre au service du marché de l'emploi.

Les certificats de qualification professionnelle, une réponse adaptée aux besoins des employeurs

PASCAL PETRINI
Directeur technique national adjoint, Fédération Française Entraînement physique du monde moderne (FFEPMM)-Sport pour Tous

La problématique de la formation à l'accompagnement en milieu naturel amazonien et de l'animation sportive dans les villages isolés guyanais, est composée par :

- un territoire vaste (84 000 km^2) recouvert à 97 % de forêts
- des voies de communication restreintes
- une population (environ 200 000 habitants) multiculturelle
- la pauvreté des équipements sportifs
- le manque d'encadrement qualifié
- le retour aux pratiques traditionnelles amérindiennes.

Pour résoudre cette équation, ce département a besoin d'une formation aux activités multisports (en coût et en durée restreinte) qui puisse intégrer les jeux traditionnels et ouvrir le champ d'activités des animateurs à la santé. Le « CQP animateur de loisirs sportifs » offre donc une réponse satisfaisante.

[37] De 1998 à 2006 : un gain de 2,8 millions de francs suisse a été comptabilisé pour les 71 professionnels qui ont retourné le questionnaire

PASCAL MORENO
Référent régional sports de nature, Direction régionale et départementale Jeunesse et Sports de Guyane

Le « CQP animateur de loisirs sportifs » a pour objectif de renforcer le lien social grâce à la pratique d'APS au quotidien, l'augmentation des compétences adaptées au public et l'intégration des associations sur les territoires.
La formation compte 160 heures dont 50 en alternance, et la certification est basée sur 3 Unités de Compétence : la prise en compte des individus et de l'environnement, l'animation (préparation et encadrement) et les connaissances liées à l'activité, aux techniques et aux outils.

Ce « CQP d'accompagnateur en milieu naturel amazonien » complète l'offre de formation déjà en place et s'appuie sur les connaissances locales (associations environnementales, SAMU, …) et sur la création de sentiers de randonnées. Ce CQP apporte une réponse transitoire à une demande d'encadrement de la randonnée en attendant la naissance d'un Brevet professionnel (BP) adapté aux exigences guyanaises. Il crée également les conditions favorables au développement des APS des populations locales dans les communes isolées.

L'exemple du centre de formation pour apprentis « sport, animation et tourisme » d'Aquitaine

SILVERE DUTIL
Président, Centre de formation pour apprentis (CFA) "Apprentis-Sport-Animation" Aquitaine

La formation n'a pas vocation à créer de l'emploi mais à répondre à une demande du marché de l'emploi. La compétence « formation » relève de la Région. Le CFA dépose donc au Conseil régional un projet de formation qui répond aux critères d'employabilité afin d'obtenir une habilitation.
Le CFA est une association « loi 1901 » qui propose à des apprentis (de moins de 26 ans) des formations théoriques et pratiques en alternance avec des stages en entreprise débouchant sur une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Le CFA est financé par les taxes d'apprentissage et les subventions de fonctionnement du Conseil régional.

La formation par apprentissage est en phase avec les concepts des nouveaux diplômes (BPEJPS[38]) qui remplacent les brevets d'état, car elle offre une réponse à la demande des sportifs de bon niveau, une bonne articulation les activités saisonnières, une approche concrète du milieu professionnel recherché, une opportunité pour l'employeur de bien connaître l'apprenti et une formation rémunérée (et gratuite) pour l'apprenti.

Douze CFA Sport se sont constitués en fédération nationale qui a mené une enquête nationale montrant que ces CFA forment chaque année 1 500 apprentis pour environ 1 000 employeurs[39] et préparent essentiellement des diplômes de niveau IV (le taux de réussite est proche de 80 %) dont le coût moyen est de 6 880 euros). De plus, 80 % des apprentis titulaires ou non du diplôme sont en situation d'emploi.

[38] Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
[39] 52 % employeurs sont des associations, 34,5 % entreprises, 13,5 % sont des collectivités

Atelier 2.2 / La protection des publics et le développement des pratiques

Expert : Katja SONTAG, Maître de conférences, Université de Nice-Sophia-Antipolis
Animateur : Olaf HOLM, Chargé de mission tourisme, sports de nature et patrimoines, Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPnrF)

Prévention des risques et police d'assurances

KATJA SONTAG
Maître de conférences, Université de Nice-Sophia-Antipolis

La prévention des risques d'accidents par la police administrative se développe. En effet, en France, les pouvoirs publics sont très impliqués dans la prévention des accidents liés aux sports de nature.
Les contrats passés entre les fédérations sportives et les propriétaires pour l'accès aux sites sont une solution juridique idéale pour protéger le public, car ils libèrent les propriétaires de toute responsabilité en cas d'accident sur leur terrain.

Bien que les assurances ne soient pas obligatoires pour les sports de nature, elles sont assez répandues : parmi les nombreux contrats d'assurance (multirisques, visa…) que nous contractons, certains couvrent les sports de nature. Ainsi, les assurances « dommages corporels » méritent d'être développées malgré leur coût élevé. Certaines assurances proposent également la prise en charge d'une partie des frais liés aux secours.

Le modèle américain, où la prévention des accidents relève de la responsabilité individuelle, est intéressant car il implique le pratiquant et le force à la prudence.

Les écogardes, entre sensibilisation et police

RENAUD BATISSE
Coordinateur des écogardes, Parc naturel régional (Pnr) du Verdon

Depuis six ans, les écogardes mènent une action de prévention de l'environnement et de protection des personnes dans le Pnr du Verdon. Le financement de ce dispositif (105 000 euros en 2007) est assuré à 70 % par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA).

Les 15 écogardes saisonniers du Verdon assurent essentiellement des missions pédagogiques et de veille écologique de proximité : ils sensibilisent les visiteurs à la protection du patrimoine environnemental, surveillent la fréquentation du site et préviennent en amont les atteintes à l'environnement (incivilités, comportements à risque…). S'ils ne disposent d'aucun moyen de coercition, ils peuvent faire appel aux autorités compétentes (gendarmerie). Ils sont surtout à l'écoute des habitants et des visiteurs et les sensibilisent au schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Verdon.

Les actions des agents de contrôle de l'Office national des forêts (ONF), des gendarmes et des écogardes doivent cependant être mieux coordonnées. Par ailleurs, une uniformisation nationale des dispositifs similaires aux écogardes est nécessaire.

❖ *Echanges avec la salle*

Katja SONTAG : Notons que les écogardes ne peuvent pas être assermentés car leurs contrats ne couvrent pas la durée minimale requise (3 ans).

De la salle : Le bilan des actions menées par les écogardes auprès des professionnels des sports de nature est-il satisfaisant ?

Renaud BATISSE : Non, un écogarde devrait se spécialiser pour se rapprocher de ces professionnels, pendant toute l'année.

De la salle : Quelle est la responsabilité juridique des loueurs de matériel sportif ?

Katja SONTAG : Le matériel doit être conforme aux attentes. Les encadreurs doivent tout mettre en œuvre pour éviter un accident. Un loueur ou un encadreur peut être tenu pour responsable en cas de faute dans l'accomplissement de sa mission. En revanche, le matériel de sécurité ne peut pas être loué : chaque usager doit avoir le sien.

Le développement du kite-surf

STEPHANE VIEILLEDENT
Conseiller technique national, Fédération française de vol libre (FFVL)

La FFVL a accompagné le développement de l'activité de *kite-surf* avant même qu'elle ne se déploie en France en formant des moniteurs. Puis, elle a mené des négociations avec les préfectures maritimes pour définir des chenaux de navigation autorisés aux *kite-surfs* sur la plage. Enfin, une norme AFNOR[40] garantit la sécurité des matériels (notamment, la possibilité pour les *kite-surfeurs* de se désolidariser rapidement de leur matériel).

[40] Norme AFNOR NF S 52-503 pour le kitesurf, le snowkite et les autres pratiques terrestres (exigences de sécurité relatives à la réduction ou à l'annulation de l'effort de traction et à la désolidarisation).

L'ultra trail du Mont-Blanc

MICHEL POLETTI
Directeur général de l'ultra trail du Mont-Blanc

Pour des raisons de sécurité, les coureurs sont sensibilisés aux difficultés de la course avant l'inscription[41] et un matériel de sécurité est imposé. Les dossards électroniques possèdent une puce qui permet de localiser les coureurs. Nous travaillons également en partenariat avec de nombreux organismes de sécurité : l'ultra trail mobilise ainsi 80 secouristes, 14 médecins et 50 infirmières.
Nous envisageons de créer une course plus respectueuse de l'esprit d'aventure qui serait réservée à un petit nombre de pratiquants qui assureraient eux-mêmes leur sécurité.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Comment se déroulent les secours la nuit ?

Michel POLETTI : Les caravanes terrestres remplacent les hélicoptères et la présence humaine est renforcée.

De la salle : Avec l'augmentation de la fréquentation des sites, il sera plus rentable de devenir propriétaire des sites plutôt que de faire de l'animation. Qui est responsable de la paroi d'une falaise quand elle sert de limite à deux propriétés ?

Katja SONTAG : La fermeture de sites à des fins commerciales se pratique déjà. Les actes de propriétés identifient les responsabilités.

De la salle : Comment avez-vous vaincu les résistances administratives en France, en Suisse et en Italie ?

Michel POLETTI : Les communes suisses et italiennes s'occupent de leurs propres démarches administratives.

De la salle : Signer une convention avec le propriétaire d'un site équivaut-il à un transfert de responsabilité ?

Katja SONTAG : Quand un contrat est passé avec une fédération, le transfert de responsabilité n'est jamais automatique. Aucune règle générale ne définit le partage de responsabilité entre coureurs et organisateurs.

[41] Un certificat médical spécifique est par exemple exigé pour cette épreuve.

Atelier 2.3 / La planification et la gestion

Expert : Olivier REYMBAUT, chargé de mission, Pôle ressources national sur les sports de nature, *Centre d'éducation populaire sportive (CREPS), Rhône-Alpes*

Animatrice : Marine LATHAM-DOIN, Chargée de mission Environnement, Assemblée des Départements de France

Le schéma de développement départemental des sports de nature du Conseil général de la Corrèze

THIERRY ROUHAUD
Directeur de la culture, des sports, de la vie associative, Conseil général de la Corrèze

Les trois objectifs du schéma départemental des sports de nature de la Corrèze sont : favoriser l'essor économique de la Corrèze, fournir aux habitants une offre de proximité et permettre à de nouveaux membres de pratiquer les sports de plein air.

Ce schéma vise le développement des sports de nature selon trois axes : l'éducation, le tourisme et le sport. Les activités prioritaires visées par le schéma sont : la randonnée pédestre, le vélo, la pêche, le canoë-kayak et l'équitation.

Des aides financières sont ainsi spécifiquement déployées pour développer la pratique de la randonnée pédestre et de la pêche. Un fonds d'aide au développement est plus globalement attribué aux sports de nature selon un programme d'actions révisé tous les ans. Entre 2003 et 2006, un million d'euros a été dépensé pour ce schéma départemental[42]. Ce montant devrait être reconduit pour le nouveau schéma.

Le schéma départemental est difficile à mettre en place car il implique de nombreux acteurs. La commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) offre cependant un cadre réglementaire pertinent car il donne un appui solide au Conseil général pour rassembler les acteurs.

L'articulation entre PDIPR, PDIRM et PDESI

JULIEN GIRINON
Chargé de mission Sports de nature, Conseil général de Seine-et-Marne

Le but de notre Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est la promotion de la randonnée équestre et pédestre. Il concerne plus de 300 kilomètres de chemins équestres, pédestres et VTT.
L'objectif du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature est d'établir une cohérence entre le sport, le tourisme, l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire.

[42] Un poste de chargé de mission a été crée sur la première période et un second devrait l'être pour le nouveau schéma.

L'Aude et la Seine-et-Marne expérimentent la mise en place du Plan départemental d'itinéraires et de randonnées motorisées (PDIRM). L'application de ces textes est difficile car la pratique des sports motorisés est souvent sauvage. Toutefois, face au manque d'espaces dédiés aux sports motorisés et à l'augmentation des ventes de quads, faire appliquer la loi devient nécessaire. Une charte des bonnes pratiques sera donc mise en place avant la fin de l'année pour vulgariser la loi sur les engins motorisés.
L'application du PDIRM ne suffit pas pour résoudre le problème lié aux engins motorisés car il ne concerne pas les sites.
Il est possible d'articuler le PDESI, le PDIPR et le PDIRM, si la concertation entre les acteurs et le soutien des élus sont suffisants.

PASCAL ROCA
Chargé de mission Sports de nature, Conseil général de l'Aude

Le PDIPR a pour objectif de préserver les chemins ruraux. Le budget attribué à ce plan est réactualisé chaque année (105 000 euros en 2005). Le PDESI protège quant à lui les espaces naturels sensibles et 250 000 euros seront alloués à sa gestion dans le prochain budget. Le PDIRM a lui trois objectifs : préserver l'environnement, répondre à une demande sociale des pratiquants, respecter la propriété privée et la sécurité des usagers de la nature.

Le schéma régional de développement des sports de nature en Picardie

CHRISTOPHE LESAGE
Référent sports de nature, Direction régionale et départementale de la Jeunesse et Sports (DRDJS) de Picardie

Le schéma régional de développement des sports de nature en Picardie a été élaboré par un bureau d'étude. Plus de 250 acteurs clefs du tourisme et des loisirs sportifs de nature en Picardie ont été consultés pour sa validation.
Le schéma accompagne les démarches départementales de développement des ESI, du tourisme et du mouvement sportif. Il aide les acteurs à mettre en place des actions, sert de référence pour l'orientation des projets et des budgets, et comprend lui-même un plan d'actions.
L'amélioration de la mise en réseau des acteurs et de la qualité de l'offre des sports de nature est prioritaire.

Le schéma régional tente de développer le tourisme, d'augmenter le nombre de pratiquants de sports de nature et d'améliorer la cohabitation entre la pratique des sports de nature et le respect de l'environnement.
La Région soutient les CDESI en améliorant le transfert des informations d'un département à l'autre. Elle aide également les organisateurs des manifestations sportives et valorise les codes de bonne conduite des usagers en espaces naturels. La Région cherche à mettre en cohérence les plans (PDESI, PDIPR, PDIRM) des différents départements.
Le schéma a amélioré la coopération entre les associations sportives et la sphère environnementale et touristique. Au sein des administrations départementales et régionales, il a entraîné un décloisonnement des services.

Conclusion de l'expert

Des outils divers pour un objectif commun de cohérence territoriale

OLIVIER REYMBAUT
Chargé de mission, Pôle ressources national sur les sports de nature,
Centre d'éducation populaire sportive (CREPS), Rhône-Alpes

Le PDIPR a pour objectif de protéger les espaces naturels et de promouvoir la randonnée alors que le PDIRM vise à concilier la protection des espaces naturels et le développement d'une nouvelle pratique sportive. Le PDESI a la même vocation que le PDIPR mais il instaure davantage de concertation.

L'articulation entre les différents plans départementaux est complexe car ces dispositifs n'ont pas été créés en même temps. Ce système présente des limites : un chemin peut-être inscrit au PDIRM et au PDESI… Les départements ayant mis en place ces trois plans se concentreront probablement à terme sur un seul.
Plus de 90 PDIPR ont été votés en France, on dénombre 17 à 18 CDESI, et 4 Départements expérimentent les PDIRM.
Derrière la planification, existe un panel large d'outils, globalement cohérents.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Le développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature a longtemps été freiné car l'agriculture concentrait tous les investissements. Aujourd'hui, les élus comprennent que le tourisme peut être un moteur du développement local plus important que l'agriculture. La coopération des secteurs du tourisme et du sport est salutaire. Mais la culture mériterait également d'être associée aux plans départementaux qui valorisent le territoire français.

De la salle, **Edwige AVICE, Présidente du (CNAPS) :** L'agriculture ne s'oppose pas à l'environnement et au tourisme : une communauté d'intérêts lie tous ces acteurs du territoire ! Beaucoup d'agriculteurs s'inscrivent dans une démarche de pluridisciplinarité.

De la salle : Je n'oppose pas les filières, mais seuls 2 % des agriculteurs ont développé l'agro-tourisme.

Atelier 2.4 / L'organisation et la coordination des acteurs

Expert : Charlotte MICHEL, Consultante, Cabinet « Usages et territoires »
Animatrice : Claudine ZYSBERG, Chargée de mission tourisme, sports et montagne, ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD)

Cadrage de l'expert

CHARLOTTE MICHEL
Consultante, Cabinet « Usages et territoires »

La coordination des acteurs autour d'un projet de développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature comprend trois étapes : donner envie à des acteurs de participer à un projet, construire ce projet et le réaliser concrètement.
Comment faire pour gérer la diversité des acteurs en les tirant vers le haut ? Comment trouver un rythme commun à tous les acteurs ? Comment gérer un ensemble d'acteurs qui évoluent ? Comment donner de la cohérence à un territoire tout en conservant sa diversité et son identité ?

Appréhender les enjeux de la fréquentation dans les espaces de pratique et anticiper sur les conflits d'usage

PIERRE COMMENVILLE
Directeur adjoint, Parc national du Mercantour

Nous avons, avec l'aide du cabinet de consultants « Usages et territoires » mené un travail de prospective sur trois territoires : le Parc national du Mercantour, la baie et la vallée de la Somme, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Nous avons ciblé les professionnels des sports de nature et tenté d'identifier les usages futurs de ces territoires (en 2030) pour mobiliser les acteurs en amont du développement des sports de nature.
Cette étude prospective a permis de saisir les enjeux politiques de l'émergence des sports de nature sur un territoire donné. Elle fournit une vision globale des évolutions à venir aux acteurs et permet d'anticiper les conflits d'usage. La mobilisation des acteurs autour de notre travail est encore inachevée, mais nous tentons de l'améliorer grâce à des outils de communication.
Au terme de cette étude, il apparaît que les communes restées à l'écart du développement touristique ne bénéficieront pas de l'essor économique engendré. La compétition est donc très vive entre les communes.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Des conflits d'usage ne sont-ils pas liés seulement aux loisirs motorisés ?

Charlotte MICHEL : Le Parc du Mercantour ne subit pas une pression touristique très forte, dans le canton étudié, les conflits d'usage sont donc limités. Dans les Landes, les loisirs motorisés sont plus développés et font l'objet de réflexions particulières.

Le Fonds de Développement Touristique et Durable du Haut-Doubs : l'accompagnement du conseil général auprès des collectivités du Haut-Doubs en faveur du développement touristique

OLIVIER ERARD
Chargé de mission, Conseil général du Doubs

Le Conseil général a mis en place un schéma départemental du développement touristique d'une durée de 6 ans. Dans ce schéma, la valorisation des espaces naturels est un axe important. L'enjeu est de fédérer les acteurs compétents dans le domaine touristique et sportif autour de deux objectifs : prolonger la saison touristique et diversifier l'offre touristique.
En mars 2006, le Conseil général a créé le fonds de développement touristique et durable du Haut-Doubs. Grâce à cet outil financier et technique, le Conseil général aide les porteurs de projet à trouver des subventions et leur propose un accompagnement technique. Il aide également les communes pour la maîtrise d'ouvrage.
Le Conseil général est un en chef de file qui coordonne les porteurs de projets, mais la découpe administrative handicape la concertation nécessaire à la réussite des projets.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Quels outils utilisez-vous pour favoriser la concertation entre les acteurs ?

Olivier ERARD : Le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) sera bientôt en place : un groupe de travail réunit différents acteurs de la randonnée, du nautisme et des collectivités territoriales.

La coordination d'un projet d'itinérance touristique à vélo de dimension européenne, l'Eurovélo 6 Atlantique-Mer Noire

MARC LINSIG
Chef de projet, Cabinet ALTERMODAL

L'Eurovélo 6 est un itinéraire à vélo qui relie l'Atlantique à Budapest (et bientôt à la Mer Noire). Sa mise en place a coûté 12 millions d'euros. Altermodal a assuré un appui financier et technique au projet ainsi qu'une mise en réseau des acteurs. Des chefs de file par thématique ont été désignés.

Ce projet interrégional a accéléré le transfert de savoir-faire entre les nations. Cette collaboration - en vue d'un objectif commun - a permis non seulement de bénéficier de fonds communautaires, mais aussi d'améliorer la connaissance des régions entre elle. Par ailleurs, des régions peu touristiques ont été valorisées grâce à l'itinéraire. La France manque d'une structure pour coordonner ce type de projet, actuellement pris en charge par chaque Région.

❖ *Echanges avec la salle*

Claudine ZYSBERG : Comment avez-vous rapproché les différents acteurs ?

Marc LINSIG : Des déplacements ont été organisés, mais certaines Régions restent dans un esprit de concurrence et ne voient pas l'intérêt d'un partenariat. Nous voulons mettre en place des outils de communication (réunions annuelles transnationales, échanges de mails…) entre les acteurs (avec des traducteurs).

De la salle : Votre projet va-t-il perdurer malgré la fin des financements européens ?

Marc LINSIG : Nous nous sommes adressés à la Fédération européenne de cyclisme[43] pour qu'elle assure la coordination du projet malgré cette interruption.

De la salle : Que faites-vous pour que les engins motorisés n'empruntent pas vos sentiers ?

Marc LINSIG : Les pouvoirs de police appartiennent aux maires. Parfois, les itinéraires sont autorisés aux engins motorisés et la cohabitation se régule naturellement.

De la salle : Quelle est la part de chemins VTT dans votre projet ? D'un pays à l'autre, les droits d'accès aux chemins changent-ils ?

Marc LINSIG : Les revêtements, très variés, sont choisis par les collectivités locales en fonction du critère environnemental. Tous les chemins appartiennent au domaine public.

Conclusion de l'expert

Charlotte MICHEL : La recherche de l'amélioration technique est un moyen pour fédérer les acteurs autour d'un projet. Le rythme de la concertation se construit de manière pragmatique. Il faut veiller à intégrer au fur et à mesure de nouveaux acteurs.
La coordination permet de déceler les incohérences qui peuvent exister entre les projets sur un même territoire. L'acteur qui coordonne la mise en place du projet n'est pas forcément celui qui pilote la concertation. Faut-il faire appel à un prestataire extérieur pour mener cette coordination ? Comment pérenniser ce pilotage ? La coordination prend du temps mais elle permet un échange de savoir-faire et améliore la lisibilité du projet à l'extérieur du territoire.
Le fait que d'autres acteurs, au-delà des couleurs politiques, adhèrent au projet est une preuve de sa réussite.

De la salle : Assoir la légitimité du coordinateur quand il n'est pas institutionnel est difficile.

[43] Mais la fédération française de cyclo-tourisme n'est pas associée au projet

Atelier 2.5 / La prise en charge des coûts liés à la gestion des sports de loisirs

Expert : Eric BOUCHET, Consultant, cabinet ALTERESPACES
Animateur : Pascal VAUTIER, Chargé de mission développement, Comité National Olympique et Sportif Français

Cadrage de l'expert

ERIC BOUCHET
Consultant, Cabinet ALTERESPACES

Les sports de nature se sont développés très rapidement ces dernières années. A titre d'exemple, les vélos tout terrain représentent 85 % des ventes de cycles en France aujourd'hui. Mais dans ce domaine, une opposition subsiste entre les sportifs, qui privilégient une pratique autonome, et le tourisme sportif, qui nécessite un certain nombre de prestations. Le sportif n'a pas de raison a priori de payer l'accès à l'espace naturel dans lequel il pratique son sport. Mais lorsque des prestations sont mises en place (accueil, entretien, secours ou balisage), le territoire peut demander une participation, comme ce fut le cas pour la redevance créée pour la pratique des raquettes. Il s'agit alors de payer un droit d'accès à un espace préparé.
De même, les structures d'accueil mises en place pour la pratique des sports de nature ont un coût important, d'autant plus élevé que les consommateurs sont de plus en plus exigeants. Au regard de ces dépenses, les recettes restent difficiles à quantifier. Elles peuvent être perçues de façon directe (des secours payants, un accès aux parkings payant…) ou indirecte (argent redistribué localement par des emplois induits, par exemple).
Le poids économique des activités de nature – tout comme le nombre de pratiquants – est encore mal connu, car les prestataires refusent souvent de communiquer leurs chiffres. Pour contrer ces difficultés, les territoires doivent se positionner clairement sur le marché des loisirs sportifs, mutualiser les recettes et des dépenses, communiquer efficacement et, éventuellement, recourir à des gestionnaires externes ayant des objectifs communs à moyen terme (une dizaine d'années).

L'exemple de la redevance ski nordique

MICHEL ROULET
Responsable des relations franco-suisses, Romandie ski de fond

Le Suisse a mis en place depuis 1985 une redevance sur le ski de fond qui permet aux communes de financer le traçage des pistes de ski de fond. Ces pistes sont principalement tracées par des associations de bénévoles mais nécessitent l'achat de machines coûteuses. Le prix de cette cotisation - considérée en Suisse comme une action de solidarité plus qu'une obligation - payée par les skieurs, est moins élevé qu'en France mais permet de couvrir 60 à 90 % des coûts d'exploitation. Un système annuel simple permet, en outre, de pratiquer ce sport sur la totalité du domaine suisse.

Ce système payant, qui fonctionne plutôt bien, favorise également le respect des pistes puisque l'entretien en est payé par les utilisateurs eux-mêmes.
Le système de redevance a cependant ses limites : d'abord sa pérennité doit être assurée de part et d'autre de la frontière franco-suisse, la perception des recettes par les communes n'est pas proportionnelle à la distance de pistes tracées et il ne couvre pas la totalité des frais d'exploitation. Ensuite, certains utilisateurs passent outre la redevance, alors que certaines stations cherchent à augmenter le prix de celle-ci pour s'assurer des recettes supplémentaires. Enfin, la redevance peut créer des conflits entre skieurs et raquetteurs, car ces derniers utilisent parfois les mêmes infrastructures sans payer de redevance.

Le nouveau dispositif relatif à la prise en charge des secours (loi du 1er août 2004)

ERIC ZIPPER
Président de Spéléo Secours Français

La Fédération française de spéléologie a mis en place il y a 30 ans une équipe de 2 200 secouristes bénévoles qui interviennent sur une trentaine d'accidents par an. La loi de 2004, relative à la prise en charge des secours, a fait de chaque citoyen un maillon de la sécurité civile. Les dépenses liées aux opérations de secours faites par le Spéléo secours français sont ainsi désormais prises en charge par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), lui-même financé par le Conseil général. Les sauveteurs du Spéléo secours sont amenés à travailler, sur des opérations de sauvetage, avec la gendarmerie, les CRS, les pompiers, etc.…
Cependant, grâce à un travail important de prévention et de formation à l'auto-secours, beaucoup d'opérations ne sont pas déclenchées et le nombre d'accidents a baissé. Le Spéléo secours réalise un vrai travail de service public car son équipe porte souvent secours à des personnes non initiées à la spéléologie et non-équipées pour cette pratique. La Fédération française de spéléologie a également obtenu le droit d'engager des actions de secours et de formation à l'étranger, en milieu naturel ou artificiel (comme les mines).
La section secours du SDIS perçoit aujourd'hui plus de recettes que de dépenses. Le système semble donc pérenne. Mais chaque secours donne généralement lieu à une grande mobilisation médiatique et humaine, car le secours est effectivement une vitrine pour les différents groupes mis en place, quitte à parfois être en situation de sureffectif pour certaines opérations de sauvetage.

L'expérience de l'Union nationale de centres sportifs de plein air (UCPA)

BERNARD JACQUOT
Conseiller technique national, Union nationale des centres sportifs de plein air

La délégation de service public (DSP) s'inscrit dans le cadre du transfert de compétences nationales vers les collectivités locales. La décentralisation renforce les prérogatives et la pression fiscale des collectivités.

En parallèle, la forte augmentation de toutes les formes de loisirs et le renforcement des besoins de sécurité, ainsi qu'une pression sur les coûts et sur les prix, poussent les collectivités à déléguer certaines de leurs activités, notamment dans le domaine des sports de nature.

Les élus et les administrations attendent de la DSP délégation non seulement une diversité de service public et une meilleure réponse aux nouvelles attentes, mais aussi un professionnalisme et une amélioration de la qualité des services. La gestion déléguée est encadrée par un système juridique fondé avant tout sur une volonté de transparence.

❖ *Forces et faiblesses du système de délégation du service public*

Ce système a des atouts non négligeables : le choix du délégataire – qui prend en charge les risques de gestion – est basé sur des critères qualitatifs. Mais la DSP peut aussi présenter des risques comme l'augmentation des tarifs. De plus, en cas de changement de délégataire, la question du transfert des biens et des contrats de travail est généralement délicate. Le délégataire peut également se heurter à une opposition de principe de la part des élus. Mais le risque principal reste la mise à l'écart du mouvement sportif des structures déléguées.
La collectivité peut gérer elle-même ses structures sportives ou en déléguer l'exploitation, ou louer l'équipement ou encore soutenir des initiatives privées d'intérêt général. La DSP se décline sous trois formes : la concession, l'affermage et la régie intéressée. Trois Régions utilisent majoritairement la délégation de services publics dans le domaine des sports : Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

❖ *L'expérience de l'UCPA*

Fort de son histoire et de son projet pédagogique associatif, l'UCPA fait aujourd'hui trois propositions : des loisirs sportifs proches (accessibles au plus grand nombre), des vacances ou séjours éducatifs pour les jeunes et des formations professionnelles. L'objectif de l'UCPA, dans le cadre de la DSP, est de répondre avec professionnalisme aux besoins des collectivités territoriales et de construire avec elles un véritable projet dans le domaine sportif.
Si la DSP est un outil de gestion, c'est d'abord un moyen au service d'un projet d'animation du territoire. Le délégataire n'est pas le financeur d'un service public : un contrat dans lequel les deux parties sont gagnantes est le facteur clé du succès d'une gestion déléguée. Les collectivités et les délégataires doivent bâtir une relation claire de qualité basée sur une gestion saine et transparente de la part du délégataire. Les collectivités ont quant à elles pour mission de rédiger un cahier des charges clair et réaliste de façon à cerner sans équivoque le périmètre du service délégué.
La relation entre collectivités et délégataires repose sur trois piliers : un projet politique validé et porté par des élus, la recherche d'une réponse pertinente à une attente sociale, la performance économique.

3e session d'ateliers : cohésion sociale, citoyenneté, accessibilité des publics

Atelier 3.1 / Les sports de nature et l'éducation à l'environnement

Expert : Jérôme FORTIER, Chargé de mission, l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Franche-Comté
Animateur : Ludovic SERIN, Chargé de mission, France Nature Environnement

Cadrage de l'expert : faire naître le désir d'apprentissage

JEROME FORTIER
Chargé de mission, Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Franche-Comté

Les secteurs du sport de plein air et de l'environnement se côtoient mais partagent peu d'expériences. Or, le sport peut être un moyen de sensibilisation à l'environnement. De même, les associations de défense de l'environnement doivent envisager le sport comme un outil de promotion de démarches durables, puisque peu de milieux échappent à la présence de pratiques sportives.
Les sports de nature sont une première étape vers la sensibilisation à ces questions car ils mettent l'individu en lien direct avec l'environnement. Le lien émotionnel est primordial pour ensuite construire des pratiques sportives durables dont l'impact sur l'environnement sera limité.
En France, 80 CPIE développent des pratiques de développement durable. Ce réseau national réunit des associations d'éducation à l'environnement. Le CPIE du Haut Jura forme des accompagnateurs en montagne aux enjeux environnementaux et à la transmission de ces connaissances aux personnes qu'ils accompagnent lors de randonnées. Le centre met aussi en place des animations scolaires et rapproche des réseaux. La finalité du CPIE est de faire changer les comportements. Pour y parvenir, le CPIE cherche avant tout à faire naître une sensibilité aux questions environnementales chez l'individu, plutôt que lui apporter un savoir tout fait. Cette sensibilité peut ensuite le conduire vers l'apprentissage de comportements durables. Pour un rapprochement des deux "mondes", l'éducation à l'environnement peut se mettre au service des sportifs pour une utilisation durable et raisonnée des espaces naturels. A l'inverse, les sports sont de réels outils pour l'éducation à l'environnement grâce aux liens affectifs que les pratiquants peuvent tisser avec la nature.

L'approche par les activités physiques et sportives, un complément dans la construction de projets d'éducation à l'environnement "de l'arbre et de la forêt"

CORINNE VERMILLARD
Responsable touristique, Arboretum national des Barres

L'arboretum national des Barres, propriété de l'Etat dans le Loiret, expose des espèces végétales rares sur un vaste domaine ; l'association pour la valorisation de cet arboretum reçoit 20 000 visiteurs par an.

Depuis quelques années, elle a décidé de donner à ce site unique une nouvelle envergure touristique et pédagogique, en sensibilisant ses visiteurs à la protection de l'environnement. L'objectif était donc de concilier les exigences et les attentes des touristes d'une part et la protection du site et la sensibilisation des visiteurs sur leur temps de loisirs d'autre part.
Un partenariat avec des professionnels de la grimpe sur arbres a été engagé. L'équipe de grimpeurs, déjà sensibles aux sujets environnementaux, avait à cœur d'insérer au sein de l'activité sportive une sensibilisation des pratiquants à la protection des milieux naturels. Sur toute une journée, l'arboretum et les grimpeurs ont donc reçu des visiteurs intéressés par l'activité sportive et la découverte du site. Les émotions fortes nées lors de la grimpe ont simplifié la démarche pédagogique de sensibilisation à l'environnement. Le public, familial et diversifié, a apprécié la sensibilisation aux problématiques écologiques, malgré un coût relativement élevé (30 euros la journée) et une proportion forte de participants déjà sensibles à ces sujets. Le sport apparaît donc clairement comme un outil efficace et pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

Présentation du réseau Eco-Veille

LAURE SAGAERT
Responsable pôle ATEN, Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP)

Le réseau Eco-Veille est suivi au niveau national par une commission nationale « environnement et développement durable » composée de 24 membres qui travaillent à la sensibilisation à l'environnement des usagers des itinéraires de randonnée.
A partir de 1994, le comité de la Mayenne a diffusé une fiche de renseignement auprès des utilisateurs de ses chemins pour mieux en connaître l'état. Cette initiative s'est ensuite démultipliée au sein d'une fédération, jusqu'à l'édition d'un guide méthodologique (en 2005) destiné aux comités départementaux désirant mettre en place leur propre réseau de veille.

Le réseau Eco-Veille rassemble tous les acteurs locaux concernés par les sentiers de randonnée (communes, communautés de communes, départements, associations environnementales, offices de tourisme,…). Les objectifs sont clairs : mieux connaître l'état des chemins en renforçant la veille sur les itinéraires, faire circuler des informations, communiquer auprès des randonneurs, donner un cadre qui initie des nouvelles actions, mettre en réseau les acteurs concernés par la qualité des chemins.

Le réseau considère que tous les usagers doivent être impliqués dans la démarche de surveillance des chemins. Ainsi, les clubs de randonnées, les maisons de parcs, les offices de tourisme, les hôtels et les chambres d'hôtes diffusent auprès de leur clientèle une fiche permettant de rapporter tout problème sur un sentier. Cette fiche est envoyée au comité départemental qui dépêche un agent apte à résoudre le problème. Le randonneur qui avait signalé l'incident est ensuite informé de sa résolution. Le support papier a été préféré à un numéro vert en raison du coût élevé d'un tel dispositif (permanence à temps plein).
Sur le territoire français, 65 comités départementaux et 3 comités régionaux ont mis en place ce réseau et contribuent à la création d'une base de données pour les comités. Aujourd'hui, Eco-Veille commence à être diffusé également par d'autres usagers des sentiers de randonnée (équitation, VTT).

La démarche environnementale de la Fédération française de surf

CAROLE FENSTERBANK
Chargée de mission Eco-surf, Fédération française de surf

La Fédération Française de Surf, fédération délégataire qui s'est engagée depuis 1994 dans un processus de labellisation des écoles de surf (78 000 pratiquants répertoriés), a donné naissance à une commission chargée de développer une démarche environnementale.
Dans « l'esprit de l'Agenda 21 du Comité National Olympique et Sportif Français, la Fédération intègre les notions de développement durable et de protection de l'environnement dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités sportives » (extrait des statuts de la FFS). Pour répondre à ces problématiques, elle a créé dès 97 la commission Ecosurf. Cette dernière met en place des démarches visant à répondre à la question suivante : comment inciter les individus (pratiquants ou non) à passer du stade d'utilisateur du milieu à acteur de la préservation de celui-ci?
La conception d'une éducation à l'environnement au côté du développement des institutions et des réglementations nous semble susceptible d'apporter un premier élément de réponse. En utilisant le lien entre le surf et la nature, Ecosurf veut faire prendre conscience aux individus que le monde est un système dans lequel la pratique durable d'un sport passe par la préservation du milieu

Les axes de développement de la commission Ecosurf sont :

- former et éduquer les acteurs du surf (moniteurs, professionnels, enseignants…) et le grand public à la protection de l'environnement par la création de méthodes et d'outils dynamiques transdisciplinaires adaptés au milieu sportif (mallette pédagogique, jeux, panneaux, documentations),
- soutenir une économie sportive et une vie associative au service du développement durable par l'organisation d'interventions d'éducation à l'environnement et le soutien à des entreprises vertes et l'éco conception du matériel surf.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : La prise en compte de l'environnement relève-t-elle de l'initiative personnelle (par les moniteurs qui ont une certaine sensibilité) ou d'une véritable volonté politique ? Pour le moment, les associations de sports de nature ne sont pas obligées de sensibiliser les pratiquants à la protection de l'environnement. Mais une politique nationale d'éducation à l'environnement pourrait initier un vaste mouvement pour diffuser une logique environnementale.

Pascale RICHARD, chargée de mission Sports de nature à la direction des Sports du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports : L'éducation et la formation au développement durable sont inscrites dans la charte du ministère mais la responsabilité en est partagée par chacun des acteurs. La volonté environnementale guide la stratégie ministérielle de développement des sports de nature. Les conventions d'objectifs, que le ministère signe avec les fédérations, intègrent les préoccupations de développement durable. Mais, globalement, il faut sans doute renforcer nos efforts.

Atelier 3.2 / Les sports de nature et l'école

Expert : Yves TOUCHARD, Direction générale de l'enseignement, chargé de mission EPS au Ministère de l'Education nationale, Inspecteur principal Jeunesse et Sport

Animateur : Frédéric DADOY, professeur d'EPS à l'UCPA et directeur régional sud-ouest

YVES TOUCHARD
Direction générale de l'enseignement, chargé de mission EPS au Ministère de l'Education nationale, Inspecteur principal Jeunesse et Sport

Projet pédagogique engageant l'école dans le sport de nature, les classes découvertes ont émergé dans le domaine scolaire. Les choix d'activités devraient y être proposés par l'agent de terrain en fonction des capacités des élèves et des dispositions locales. Par leurs enjeux éducatifs, les classes découvertes contribuent à la culture générale des élèves. Elles apportent également des moyens d'action améliorant l'habilité motrice des enfants et leur connaissance du milieu. Enfin, elles les confrontent à un environnement non aseptisé, et donc aux risques de la nature (probabilité et gravité d'un phénomène). Malheureusement, le caractère inhabituel de ces activités (nautique, terrestre, montagne) fait peur à l'opinion publique.

Quelle place pour les sports de nature dans un projet d'établissement scolaire ?

JEAN GILLY
Professeur d'EPS, jury CAPEPS, champion du monde de kayak

Le lycée agricole d'Aubenas, en Ardèche, forme les futurs décideurs du monde rural. A partir de stages pluridisciplinaires et de formations aux APPN[44], les élèves apprennent à mieux connaître leur département dans une approche environnementale et technique. L'objectif de la 1ère année est de leur faire acquérir une autonomie minimum dans leurs déplacements en espace naturel. Au cours de cette 1ère année, ils devront mener à bien un projet sportif, et 50 % des élèves GPN[45] se retrouvent en 2e année pour suivre un module d'initiative locale adapté à la région. Par la suite, la moitié d'entre eux se voit proposer des nouvelles formations. Ainsi, notre objectif est d'aider les jeunes ardéchois à développer des projets et à connaître leur département pour mieux le respecter et le maîtriser.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Comment est financé votre établissement ?

Jean GILLY : Il faut être solide et ne jamais abandonner. Nous comptons énormément sur le local et sur les échanges de prestations. Nous recevons des aides financières du Conseil général, mais les aides du Ministère de la Jeunesse et des Sports nous ont été retirées, certaines personnes ayant éprouvé moins d'intérêt pour le territoire. Cependant, je pense que la nouvelle équipe du Département sera solide.

[44] Activités physiques de pleine nature
[45] Gestion Protection de la Nature

Comment développer les sports de nature au collège, à travers une structuration de la course d'orientation en faveur des collégiens ?

SYLVAINE DELTOUR
Inspection de l'Académie, chargée d'EPS

Trois institutions se sont rassemblées et ont confronté leurs objectifs respectifs pour devenir complémentaires dans le cadre des activités de pleine nature : l'éducation nationale, le Conseil général de la Drôme et un comité départemental de FF de course d'orientation. La course d'orientation est une excellente activité initiatique. Il était de notre devoir d'institution de faciliter l'enseignement des activités d'orientation en mettant à disposition des équipements de qualité comme la carte d'orientation. Celle-ci permet aux élèves d'apprendre à se diriger, aussi bien dans l'enceinte de l'école qu'au milieu des bois. Les enseignants ont été formés à une utilisation pédagogique et aux critères du développement durable. Notre objectif est le « savoir s'orienter » qui relève de la compétence de l'école. C'est avec de la pugnacité que nous parviendrons à bousculer les habitudes et d'obtenir les adhésions des établissements.
Sont maintenant à souhaiter, la reconnaissance des activités de pleine nature par une formation des enseignants, notamment sur le développement durable, ainsi que des collaborations constructives avec les collectivités territoriales, dans le respect des prérogatives de chacun.

HERVE SIMON
Membre de l'association Sport et Territoire au Conseil général de la Drôme

Dans les années 90, l'association « Sport et Territoire » a utilisé sa maîtrise d'ouvrage au profit des scolaires, l'Education nationale souhaitant inculquer ces notions dès le plus jeune âge. Elle a recensé les demandes des établissements, choisi des équipements sportifs cohérents au niveau du département et, grâce au conseil général, fait réaliser 4 types de cartes à remettre aux enseignants : établissement, proximité, compétitions et raid. La signature des conventions aux propriétaires a été la plus difficile à obtenir. Enfin, l'association propose des défis en milieu naturel. Les clubs pouvant accueillir des jeunes pour des courses d'orientation, peu nombreux dans la Drôme, sont particulièrement investis.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle (représentant ODIT France[46]) : Une étude montre que seul 15 % des élèves sont curieux de s'investir dans une compétition.

De la salle (commission jeune de la Fédération française de la course d'orientation) **:** Aboutir à un tel projet nécessite un travail sur des sites avec un panel de cartes, des clubs en mesure d'accueillir les jeunes et des volontés locales pour s'y investir.

[46] Observatoire, Développement Ingénierie Touristique

La pratique des sports de nature pour le jeune scolarisé, les enjeux territoriaux

LAURENT GIRARD
conseiller municipal, Brenthonne

En tant que conseiller municipal, j'ai participé au développement local en Haute-Savoie. Grâce à des financements comme l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré), un projet liant éducation et environnement a été mis en place dans les écoles. Par contre, le manque de temps nous a empêchés de profiter des offres pédagogiques de l'organisme. L'objectif était de permettre l'accès aux sports de nature à tous les enfants, et de favoriser une activité pouvant se développer grâce à des clubs. L'adhésion des écoles à l'activité de pleine nature a été le fruit d'un effort de 5 ans, longtemps confronté à l'obstacle, notamment budgétaire, de la Région. La poursuite de l'action pendant au moins 3 ans permettrait de sensibiliser les enseignants et d'assurer ainsi une pérennisation.
Les séjours en refuge étant du ressort du conseil général, nous nous sommes davantage concentrés sur les autres types d'activité. La diversité des sorties varie selon les possibilités des territoires, les compétences des enseignants… Enfin, l'encadrement extérieur a posé des problèmes déontologiques.
Notre projet nécessiterait des simplifications administratives et une prise de conscience des parents de l'intérêt éducatif et pédagogique pour les élèves.

❖ *Echanges à la tribune*

Yves TOUCHARD : L'USEP peut intervenir sur le temps scolaire et s'adresser en contrepartie à toutes les classes adhérentes. D'autre part, la loi concernant les refuges n'est plus en vigueur pour les classes découvertes.
A l'école ou au lycée, l'enseignant n'a évidemment pas toutes les compétences techniques et pédagogiques, d'où l'appel à des professionnels. Il n'y a pas d'activité à risque, mais plutôt des activités à encadrement renforcé.

Sylvaine DELTOUR : Pour palier les difficultés de l'encadrement, il serait plus juste de parler de co-encadrement dans le cadre d'un projet pédagogique décidé par l'école. La responsabilité pédagogique reste à l'enseignant.

Jean GILLY : Après un accident, le coupable est souvent désigné sans analyse approfondie des causes.

Sylvaine DELTOUR : La réticence des encadrants est compréhensible, il faut aussi penser à leur protection.

Yves TOUCHARD : Même si le professeur n'est pas spécialiste, il ne doit pas concéder sa responsabilité aux intervenants.

Sylvaine DELTOUR : Il faudrait envisager des Activités physiques de pleine nature (APPN) simples, portant le sens même de la pleine nature.

Conclusion de l'expert

Yves TOUCHARD

Un doublement des pratiques sportives a été proposé dans le programme scolaire.

Vos projets sont tous basés sur un partenariat réel et débouchent sur une véritable autonomie. Les classes découvertes doivent s'étendre dans la durée pour assurer l'initiation au milieu naturel. Dans cet objectif, la complémentarité de nos actions est nécessaire. Dans ces sports, nous sommes confrontés à une réalité que nous ne maîtrisons pas totalement. Cette forme d'éducation permet de faire face à l'avenir.

Atelier 3.3 / La spécificité des sports de nature dans un parcours d'insertion sociale

Expert : Marie-Andrée GAUTIER, Responsable, Pôle ressources national sports, éducation, insertion, CREPS Franche-Comté

Animatrice : Frédérique ROUX, Maître de conférences, Université Claude Bernard, Lyon I

Cadrage de l'expert

MARIE-ANDREE GAUTIER

Responsable du Pôle ressources national sport, éducation, insertion, CREPS Franche-Comté

L'un des enjeux des sports de nature est de permettre leur accès pour tous les publics, notamment ceux socialement défavorisés. Les sports de nature peuvent apporter une plus-value sociale, liant les notions de risque et de respect de l'environnement. L'insertion sociale à travers ces sports est soumise à certaines conditions : travail en amont sur le contexte local, prise en compte de l'origine du public, partenariats, équipement, consignes, déplacements, encadrement multi-compétences (50 % de la réussite), et surtout, de nombreux financements. Ces enjeux intéressent le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et les fédérations sportives de nature doivent se saisir de ces problématiques pour remplir leurs missions de service public, grâce au personnel qualifié et aux moyens locaux mis à leur disposition.

MAX TUDEZCA

Directeur adjoint, association Profession Sport 25 et 90

Notre association a pour objectif la création d'emploi dans le sport, l'animation et le loisir. Un projet « Défi pleine nature » a été lancé en multi-partenariat à destination d'un public adolescent féminin, issu des quartiers sensibles en Franche-Comté. Notre camping est donc devenu une base de loisirs[47] favorisant des projets de réinsertion.

[47] Espace sportif de la Forge ouvert au grand public

Le 1er projet est une initiation des 15-17 ans aux Activités physiques de pleine nature (APPN). Après une évaluation de leur motivation et de leur socialisation, les jeunes se voient proposer un parcours de loisirs sportifs composé (VTT, canoë, course à pied), un séjour itinérant en autonomie et une participation au Triangle d'or. Par un encadrement expérimenté et des entretiens individuels, 8 jeunes sur 10 se sont impliqués et ont fini le parcours avec succès.
Le 2e projet est un accompagnement des 18-26 ans vers un projet professionnel destiné à leur donner un aperçu du métier d'animateur. Les 3 personnes ayant réussi les tests entrent prochainement en formation professionnelle. En insistant sur la polyvalence, nous visons la pérennisation de leurs emplois.

De la salle, Jean-Marc FAIVRE, directeur de Profession Sport 25 : Nous n'avons pas vraiment de recul sur la pérennité. Recherchent-ils un tremplin qui les poussera vers un autre domaine ou désirent-ils réellement perdurer dans ce métier ? Les formations sont adaptées selon le projet de chacun.

Les sports de nature : un média d'insertion de la protection judiciaire de la jeunesse

FRANCK BALDI
Professeur technique, Direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le ministère de la Justice prend en charge des jeunes confrontés aux dangers ou à l'enfance délinquante. Souvent au bord du passage à l'acte (délinquance, suicide…), ces derniers connaissent des échecs à répétition ou l'exclusion. D'après un projet lancé depuis 2 ans, la spéléologie constituerait une réponse aux difficultés de ces jeunes : ils sont obligés de se plier à un cadre de règles pour protéger leur vie et celle des autres. La spéléologie représente une passerelle entre les lois de la nature et les lois sociales et leur fait découvrir un plaisir qui ne nuit pas à l'autre. A l'issue de ce parcours, certains jeunes sont capables de se fixer un projet professionnel et de décrocher des entretiens d'embauche. Dans ce projet, les jeunes acquièrent des nouvelles connaissances et enrichissent leur vocabulaire (partage d'expériences, rédaction de ce qu'ils ont vécu…).

THIERRY LAMARQUE
Educateur sportif, Brevet d'état en spéléologie, Toulon

Nous travaillons beaucoup sur l'éducation environnementale. Lors des premières sorties dans des grottes horizontales, ils découvrent la richesse de l'environnement. Après avoir intégré l'utilisation du matériel et les règles de sécurité, ils descendent dans les grottes et affrontent leurs angoisses (peur du vide, du noir, de l'enfermement…). Un partage de leurs expériences les aidera par la suite à vaincre leur mutisme. Ils participeront également à des activités plus « calmes » comme des randonnées. Au fil du projet, ils vont rencontrer d'autres techniciens de l'environnement et réaliseront des films qui seront présentés plus tard lors d'un festival et à leurs proches.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle (Association « Passons par la montagne », Haute-Savoie) **:** La spéléologie et le sport en montagne ont des caractéristiques assez similaires : la confrontation aux règles de la nature, la prise de risque, le dépassement de soi…

De la salle : La spéléologie est aussi avant tout une science impliquant géologie, biologie, topographie…

Opération coupon « sports de nature » 2007 à La Réunion : comment mettre en place un projet d'insertion autour des sports de nature ?

EVELYNE PRUVOST

Référent régional des sports de nature, Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de l'Ile de La Réunion

En 2006, à cause de la crise du chikungunya, les sports de nature avaient été abandonnés. Depuis cette année, nous obtenons des financements complémentaires de la part de collectivités ou associations spécialisées dans les projets éducatifs. Notre objectif est de donner l'accès aux sports de nature à tous les publics, notamment aux jeunes en difficulté. Pour ce public particulier, nous recherchons l'éducation par la pratique, la découverte du patrimoine naturel ou encore la prise de conscience des menaces qui pèsent sur le territoire dans le but de les mener à des formations ou même à des emplois. Ces activités sont encadrées par des professionnels et soutenues par de nombreux partenaires financiers comme la DRIRE. En complément, une opération « camping jeune » a été mise en place pour leur permettre de partir en itinérance. Une telle organisation nécessite des négociations, de la responsabilisation, mais surtout le concours des élus.

❖ *Intervention de la salle*

De la salle : Les activités de plein air sont très favorables à l'insertion, mais aussi au secteur économique.

Atelier 3.4 / L'accès aux sports nature pour les personnes handicapées

Expert : Cédric GARREAU, Conseiller technique national chargé des sports de nature, Fédération française handisport (FFH)
Animatrice : Edwige AVICE, présidente du Conseil national des activités physiques et sportives

CEDRIC GARREAU
Conseiller technique national chargé des sports de nature, Fédération française handisport (FFH)

On distingue différents types d'handicaps, moteurs ou non (mentaux, sensoriels ou sociaux), nécessitant l'emploi de matériel traditionnel ou spécifique pour la mise en place d'activités sportives. Aujourd'hui, les sports de nature qui bénéficient d'une très bonne image et proposent un nouvel éventail d'activités, concernent 30 % des licenciés handisports.
La mise en œuvre des projets demande une véritable continuité dans les services, allant des transports à l'hébergement, en passant par la mise à disposition du matériel et l'encadrement. Ce dernier pouvant être individuel, il pose le problème central de la mobilisation humaine. Le matériel est pris en charge par les associations pour des activités exceptionnelles mais ne répond pas aux besoins de pratique régulière. La reconnaissance dans tous les clubs sportifs de la licence handisport nécessiterait la mise aux normes des infrastructures**,** des effectifs supplémentaires assortis de temps de préparation des activités allongés.

L'exemple de l'association Vagdespoir : quelle accessibilité aux sports de nature pour les personnes souffrant d'un handicap moteur

ISMAËL GUILLIORIT
Président, association Vagdespoir

L'association socio sportive Vagdespoir met en avant la pratique de sports extrêmes par les handicapés moteurs afin de lever les préjugés et de faire évoluer le regard des gens sur le handicap. Elle va bien entendu au devant des personnes handicapées pour leur proposer des activités mais réalise également des actions de sensibilisation auprès des professionnels pour l'adaptation de leurs structures à ce public. Elle a également une action d'accompagnement des proches (famille et amis) qui leur permet de découvrir et de partager les activités avec la personne handicapée.

La mixité entre les participants est utilisée comme un moyen de partager les expériences et d'élargir ainsi la réflexion. Les grands espaces permettent de rassembler les gens, et les personnes handicapées ressentent beaucoup moins le poids des regards dans un environnement ouvert.

La montagne, un outil pour le travail social

OLIVIA NAFTEUR
Directrice, Association En passant par la montagne

Notre structure vise à aider la socialisation des personnes en difficulté et handicapées (mentales et sensorielles) en utilisant la montagne comme un outil éducatif. Elle sert d'interface entre les établissements sociaux et les guides de montagne en aidant à monter des projets spécifiques.

Nous incitons les professionnels de la montagne à se libérer de leurs appréhensions envers cette clientèle particulière en organisant des rencontres dans l'enceinte même des établissements sociaux. Passées les phases de préparation et d'échanges avec les éducateurs et psychologues, les activités sont proposées selon un enchaînement progressif allant de la découverte du matériel d'escalade à l'ascension d'un sommet d'alpinisme. Associer les éducateurs à ces activités assure une continuité dans leur travail d'accompagnement. Pour répondre à la demande de participants souhaitant poursuivre une activité, nous avons, depuis quatre ans, créé un club sportif classique, ouvert à tout public et vecteur de lien social.

Les sports de nature et le handicap mental : quel projet pour la fédération française de sport adapté ?

MICHEL CHOPINAUD
Directeur technique national, Fédération française du sport adapté (FFSA)

670 associations sont actuellement impliquées dans les sports adaptés pour un total de 33 000 licenciés, alors que la population des handicapés mentaux s'élève à 700 000 personnes (dans les établissements spécialisés). La quasi-totalité des sports est agréée pour ce public et propose à la fois loisirs et compétitions.

Des programmes de formation à l'encadrement des personnes handicapées sont proposés aux fédérations sportives ordinaires qui souhaiteraient appréhender ce nouveau public, demandant plus un encadrement humain spécifique qu'un aménagement particulier. Les sports de nature et leur pratique autorisant la mixité constituent des facteurs rapides d'intégration et de citoyenneté, renforcent le lien social et la fraternité. Ils facilitent également l'appropriation de l'espace et de la géographie du territoire. Les personnes handicapées représentent un réel potentiel pour les professionnels car ils constituent une clientèle disponible et solvable.

Débat de la salle

- *La mixité des groupes*

L'expérience montre que le mélange des publics a des effets positifs inattendus. La rencontre entre les groupes doit cependant être travaillée au préalable.

❖ *La sensibilisation des enseignants et des employeurs*

Avec la nouvelle loi sur l'intégration des personnes handicapées, une sensibilisation des futurs professeurs de sport est incluse dans les programmes de formation. On constate cependant qu'aucune démarche n'est faite auprès des professeurs déjà en activité dans les établissements scolaires dits « ordinaires ».
Une mission solidarité à la demande du MEDEF a permis la sensibilisation d'employeurs à l'embauche de personnes handicapées en les confrontant dans la pratique du sport.

❖ *L'adaptation des structures et du matériel*

La France est nettement en retard dans l'adaptation de son fonctionnement pour les personnes handicapées. Quelques pays ont aujourd'hui intégré cette problématique dans leur réflexion économique. Certaines associations conseillent les collectivités sur l'accessibilité des sites aux personnes handicapées grâce à la mise en place d'équipements peu coûteux et adaptés à tout public.
Il est important de consulter les personnes handicapées elles-mêmes dans l'assistance technique pour l'aménagement de nouvelles structures.
Les pistes de recherche dans l'adaptation des structures et du matériel sont nombreuses. Les innovations technologiques visent de plus en plus le public handicapé et sont très souvent adoptées par le grand public. La télécommande en est un exemple parlant, tant elle est aujourd'hui un accessoire commun alors qu'elle était à l'origine destinée aux personnes paraplégiques.
Le manque de structures adaptées se ressent pourtant dans de nombreux secteurs de la vie quotidienne. En terme de tourisme par exemple, les offices ne sont en général pas en mesure de proposer de solutions adaptées (hébergement, brochures spécifiques…) à ce type de public.
Le problème essentiel dans la conception et dans l'évolution des structures repose sur un constat financier simple : le marché, aujourd'hui peu concurrentiel, impose des prix trop élevés. C'est pourquoi les constructeurs sont appelés à adapter leurs tarifs.

❖ *La labellisation de l'accueil des personnes handicapées*

Nous avons monté un groupe de travail informel pour la mise en place d'une liste de critères d'accessibilité des hébergements en vue d'une labellisation. Nous sommes aujourd'hui conscients de l'importance d'un label commun tant la multiplication des labels peut se solder par une perte de lisibilité.
La mise en place de label permet de placer les handicapés comme de véritables clients potentiels.

❖ *La mutualisation des ressources*

Un Pôle de ressources national sport et handicap est en place. Cette base de données permet de recenser les actions sur le territoire national, de mutualiser les bonnes pratiques et de créer ainsi un réseau animé d'acteurs et de formateurs.

❖ *La mobilisation de ressources humaines*

Par deux fois, 150 emplois ont été créés pour les sports adaptés et les handicaps moteurs. Ces employés travaillent en collaboration avec les services Jeunesse et Sports, mais les associations regrettent de ne pas bénéficier davantage de ces créations d'emploi. Même si le déploiement de ces personnes n'est pas parfait sur le territoire, c'est une initiative positive qu'il est intéressant de pérenniser.

Atelier 3.5 / L'accidentologie dans les activités de pleine nature

Expert : Bruno FLEURY, Secrétaire, Système d'observation national de la sécurité en montagne - Ecole Nationale du Ski et de l'Alpinisme

Animateur : Eric JOURNAUX, Adjoint au bureau des fédérations multisports, activités physiques et sportives de nature et des pôles ressources, ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Les sports de nature et l'accidentologie

BRUNO FLEURY
Secrétaire, Système d'observation national de la sécurité en montagne,
Ecole Nationale du Ski et de l'Alpinisme

Pour remédier aux accidents des sports de montagne, nous tentons d'informer le grand public en lui communiquant des statistiques. Les activités de loisirs de pleine nature comportent des risques qu'il convient de mieux connaître. Notre action implique en priorité les préfectures des départements de montagne, les mairies, les instituts nationaux ou les associations qui recensent les accidents, et porte principalement sur les travaux menés par le conseil supérieur des sports de montagne. En effet, par l'intermédiaire des préfectures, les pouvoirs publics se sont dotés d'outils permettant d'informer de l'évolution des accidents. C'est le cas de la circulation automobile, mais aussi maintenant des loisirs sportifs en montagne. Ces outils s'inspirent largement des méthodes employées en matière de démographie. Une certaine stabilité est nécessaire pour saisir des chiffres dans le temps et trouver une prévention efficace. Les données recueillies permettent de construire des campagnes de prévention mieux ciblées. Notre objectif est donc de diffuser les consignes élémentaires à un maximum de cibles afin de réduire les accidents.

La démarche de sensibilisation menée par l'association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA)

FREDERIC JARRY
Chargé de mission, ANENA

L'ANENA, spécialisée dans les risques d'avalanche et la protection des infrastructures et voiries, est l'un des dispositifs mis en place par l'Etat pour faire face au danger des avalanches. D'après les estimations, 200 personnes sont emportées chaque année par les avalanches, et 30 d'entre elles y trouvent la mort. Les activités visées sont la randonnée, l'alpinisme (malgré une information conséquente) et surtout le hors-piste (38 à 40 % des décès actuels dans les avalanches). La difficulté de prévention est due à la grande diversité des publics : l'inconscience des pratiquants face aux personnes qui possèdent une vraie culture de la montagne. En effet, leurs intérêts divergent autant que les canaux de diffusion (magazine spécialisé, radio…). De plus, en raison du manque de moyens et du grand nombre de sites en France, il n'est pas aisé d'appliquer une signalisation à chaque activité.

Aujourd'hui, une base de données permet à l'association de mieux cibler les différents publics, et ainsi d'adapter ses outils de prévention.
Cependant, ces statistiques n'ont pas encore apporté de solution au problème du hors-piste, activités difficilement appréhendables, et les campagnes de prévention évaluent mal l'impact de leurs actions. L'ANENA attend les moyens nécessaires qui lui permettront d'homogénéiser tous les messages en fédérant une véritable organisation.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Les stations subissent désormais moins d'avalanches grâce aux purges préventives destinées à sécuriser les pistes. Certaines stations en profitent d'ailleurs pour ouvrir le hors-piste.

De la salle : Nous parlons beaucoup d'éducation et d'aménagement à la sécurité, pourtant, des aménagements « accidentogènes » voient le jour, comme par exemple les *snowparks*, les *snowbikes*…

De la salle : L'optique touristique des sports de nature ne favorise-t-elle pas la pratique immédiate, sans aucun souci du respect de la nature ?

Frédéric JARRY : En effet, les visiteurs ne prennent pas le temps d'avoir une culture de montagne pour mieux l'aborder. A l'inverse, les plus experts peuvent éprouver un excès de confiance, néfaste lors de la pratique.

JACQUES FOURNA
Responsable de la commission sécurité, Fédération française de cyclotourisme (FFC)

La FFC délivre une information préventive à ses licenciés mais aussi à tous les autres cyclistes. Des progrès notables ont été réalisés sur les aménagements des routes pour les VTT et VTC. Cependant, certaines règles restent floues comme celles qui concernent les groupes de cyclistes occupant toute la chaussée, ou ceux qui n'hésitent pas à couper les lignes de sécurité sur les virages de montagne…

Des stages sont organisés pour rappeler des règles de pratique et de sécurité. De plus, 80 % des clubs ont un délégué sécurité chargé de diffuser des informations de prévention. La sensibilisation doit être à la fois collective (95 % de nos licenciés portent le casque) et individuelle (promesse de respect des consignes, de l'environnement et des autres usagers). Des dépliants pédagogiques sont également édités, notamment pour les nouveaux automobilistes. En effet, les dangers sont multiples ; quand une voiture s'approche d'un vélo, l'écart obligatoire n'est pas toujours respecté.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Pour certaines activités, mes enfants sont assurés par leur école, par leur club et par moi-même quand je les promène. Posséder 3 assurances pour la couverture d'une même activité n'est pas très cohérent.

De la salle, Valérie HOUCHARD, directrice générale des syndicats des moniteurs de plongée : Les pratiquants souhaitent de plus en plus pratiquer certaines activités sans aucune notion de risque. Comment pouvons-nous réagir lorsque le quota acceptable par les assureurs est dépassé ?

De la salle : Comme pour le domaine médical, un bureau central sera probablement formé pour obliger les assureurs à prendre des risques. Chacun doit prendre en considération les problèmes de l'autre.

De la salle : Certaines pratiques étant de moins en moins encadrées, beaucoup ne sont pas assurées.

De la salle : Normalement, l'assurance de cette pratique sportive est englobée dans vos polices d'assurance personnelles. Il suffit de vérifier dans le paragraphe « exclusion » pour voir les secteurs non couverts.

Conférences techniques

Conférence 1 / Les loisirs motorisés dans les espaces naturels

EXPERT

CLAUDINE ZYSBERG

Chargée de mission Montagne et sports de nature, Ministère de l'environnement et du développement et de l'aménagement durable

Afin de concilier protection des espaces naturels et usage d'engins motorisés pour le loisir, des dispositions légales encadrent la circulation des véhicules à moteur (loi du 3 janvier 1991 et circulaire du 6 septembre 2005[48], code des collectivités locales, PDIRM, arrêtés…). Les forêts, les espaces protégés et les conservatoires du littoral répondent ainsi à une réglementation stricte alors que le cas des voies et chemins est moins clair. L'élaboration du PDIRM (Plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées) accuse bien souvent un retard important mais devrait s'accélérer avec la mise en place d'un groupe de travail à ce sujet (Département, Fédération française de moto, Ministère de l'Ecologie…).

TEMOIN

GILLES PROST

Chargé de mission des activités de plein air, Parc naturel régional du Jura

Les Parcs ont à charge d'établir dans leur charte les règles de circulation des engins motorisés. Le Pnr du Haut-Jura, à 70 % montagneux, est confronté à l'utilisation des motoneiges, des 4x4 mais surtout à l'explosion du quad[49], qui crée de fortes tensions dans ce territoire très habité. Le Parc a créé un comité technique des sports et des loisirs motorisés (élus, usagers, associations de protection de la nature…) et projette des actions concrètes de concertation (journée d'information sur la réglementation, charte de bonne conduite pour les quads…) pour tenter d'éduquer en douceur ses usagers.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle (UCPA) : Il faut élargir l'offre pédagogique de ces sports motorisés qui attire essentiellement les jeunes (pour le moment, ils ne peuvent aller que vers les loueurs de karting ou les clubs de moto).

De la salle (Fédération française de moto-FFM) : La « mini-moto » est un phénomène qui prend aussi de l'ampleur, notamment dans les cités. La FFM agit pour le développement maîtrisé des loisirs motorisés (sensibilisation de ses pratiquants, bonnes pratiques, réduction des émissions sonores).

[48] L'annexe 1 de la circulaire qui définissait le quad a été purement annulée car les caractéristiques décrites étaient fausses.
[49] Affiliés à la Fédération de moto car ils possèdent un guidon et non un volant.

De la salle (Codevert) : N'omettons pas de communiquer vers les pratiquants libres non fédérés.

De la salle (Association CALME[50]) **:** La CALME s'est trouvée réactivée avec la venue des quads et s'efforce de porter la voix de l'adaptation.

Claudine ZYSBERG : A chaque échelon de réunir toutes les parties prenantes, parfois mal informées, comme c'est le cas de certains vendeurs de quad ou de certains maires.

Conférence 2 / l'organisation de manifestations sportives multisports de nature

EXPERT

ERIC VRIGNAUD
Directeur, Direction départementale de la Jeunesse et des Sports des Pyrénées orientales

Chaque année, les manifestations multisports de nature rassemblent 40 000 participants. Ce sport doit son succès à la souplesse de son organisation qui le différencie des autres activités.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs réflexions sur la structuration de cette activité ont été organisées. Le ministère chargé des sports et le CNOSF ont constitué un groupe de réflexion constitué de services de l'Etat, de fédérations sportives de nature, d'organisateurs et de personnalités qualifiés.
Le premier travail de ce groupe est la réalisation d'un *Guide de l'organisateur*, compilation de règles et conseils destinés à accompagner les organisateurs (prochainement en ligne).

Le facteur clé de la réussite de cette discipline est le choix d'un terrain de jeux. Le raid multisports permet la mise en valeur des territoires par plusieurs approches : environnementale, sportive, patrimoniale... Le concept doit être mûrement réfléchi par les organisateurs afin de donner à leur épreuve une véritable identité qui colle au terrain.

TEMOIN

HERVE SIMON
Association Sports et territoire

Selon mon expérience, certains participants aux raids viennent pour l'aspect physique ou le résultat du chronomètre, mais la motivation n'est pas toujours de gagner. Le principal intérêt vient du côté atypique de l'épreuve, de la découverte d'une région, de la convivialité de la rencontre…

[50] Coordination pour l'adaptation des loisirs motorisés à l'environnement

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle : Pensez-vous que personnes valides et invalides peuvent concourir dans un même raid ?

Eric VRIGNAUD : Oui. Certaines associations, comme Handisport, participent aux raids. L'encadrement par des personnes handicapées est également très apprécié par les concurrents.
De façon générale, le raid est souvent utilisé pour mettre en valeur un territoire. Mais parmi ses nombreuses disciplines, on ne peut faire la promotion d'une activité en particulier.

De la salle (Aurore RIVALDI - Formatrice au CREPS de Franche Comté) : Est-ce que l'existence d'une fédération des raids empêcherait toute organisation annexe de manifestations ?

Hervé SIMON et Eric VRIGNAUD : Non, les gens choisiraient d'y adhérer pour obtenir une certaine légitimité mais seraient libres d'organiser un raid de leur côté. Il est difficile aujourd'hui de prévoir ce que sera cette entité demain (une fédération, peut-être une structure du 3e type…).

Conférence 3 / Le recensement des sites et lieux de pratiques

EXPERT

BENOIT ZEDET
Responsable de la mission RES au bureau des équipements sportifs,
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Mis en place en 2004, le Recensement des équipements sportifs (RES) répond à un manque de fiabilité des informations relatives aux équipements sportifs et aux espaces et sites de pratiques d'Activités physiques et sportives (APS) en France.
Le RES repose sur une stratégie de collaboration collective. Basé sur une méthodologie précise, cet inventaire exhaustif constitue une photographie des équipements et des espaces et sites décrits à partir d'une cinquantaine de variables. La méthodologie de recensement des éléments linéaires (les sentiers de randonnée…) est en cours d'élaboration.
Les données collectées sont consultables depuis 2006 sur le site Internet http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/ par le grand public et les collectivités. Ces dernières ont également l'opportunité de signer une convention avec l'Etat pour récupérer des fiches de données.
A ce jour, 327 000 équipements ont été recensés dont 251 000 équipements traditionnels et 75 000 espaces ou sites de pratiques d'APS. Une actualisation permanente des données est réalisée notamment grâce à l'obligation de déclaration administrative qui incombe à tout propriétaire d'équipement.

Au-delà de l'inventaire, l'objectif du RES est d'aboutir à un diagnostic partagé, base de la mise en œuvre de toute politique territoriale. Par une analyse qualitative et quantitative, le diagnostic territorial permet de définir des enjeux et d'élaborer une politique concertée.

TEMOIN

JULIEN CAZENEUVE
Chargé de mission sport et nature, Conseil général de la Drôme

GEOSPORT est un outil informatique de cartographie et de gestion des données sur les espaces, les sites et les itinéraires de pratiques sportives de la Drôme et de l'Ardèche. Cet outil est alimenté par une base de données unique élaborée de manière concertée. GEOSPORT constitue le portail d'entrée de la pratique sportive dans la Drôme. Basé sur le principe du partage de l'information, cet outil est accessible aux professionnels via Internet : un mot de passe leur permet de consulter et de mettre à jour des données. Les requêtes de recherche se font par commune et par activité et permettent de visualiser directement l'état d'un site d'escalade ou d'un itinéraire de randonnée…

Véritable aide à la décision pour les élus et les techniciens, ce Système d'information géographique (SIG) collaboratif permet de vérifier la pertinence d'un projet d'aménagement et notamment la compatibilité d'un site avec des mesures de sauvegarde de l'environnement. In fine, l'outil est au service du développement des pratiques sportives.

Conférence 4 / Le conventionnement pour l'accès aux lieux de pratiques

EXPERT

FREDERIQUE ROUX
Maître de conférences, Université Claude Bernard, Lyon I

Face aux réticences des propriétaires privés, les pratiquants de sport en milieu naturel peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux sites. Le conventionnement, qui lie un propriétaire à un gestionnaire, est la solution préconisée par la loi Buffet de 2000 : c'est un contrat gagnant-gagnant.
Le propriétaire est responsable de plein droit des problèmes qui peuvent survenir sur son terrain. Or, le caractère intrinsèque d'un site naturel fait qu'il est quasiment impossible d'en clôturer l'accès. En cas d'accident, la présomption d'ouverture de sa propriété au public s'applique, engageant sa responsabilité juridique. Le conventionnement offre l'avantage au propriétaire de transférer la garde juridique du site au gestionnaire qui en aura, en contrepartie, le libre accès. Les bénéfices sont ainsi partagés.
Mais ce contrat doit comporter des éléments fondamentaux. Plus il est exhaustif et plus la sécurité juridique sera assurée. Le conventionnement doit ainsi mentionner clairement le responsable de l'entretien et de l'aménagement du site ainsi que la durée du contrat et son emprise cadastrale, le responsable de l'assurance et la garde juridique.

TEMOIN

THOMAS SENAC
Vice-président, Fédération française de vol libre (FFVL)

Le vol libre, dont l'appellation couvre les pratiques de deltaplane, de parapente, de cerf-volant et de *kitesurf,* se déroule traditionnellement sur des sites conventionnés.
Ce conventionnement s'est imposé face à l'obligation d'obtenir l'accord des propriétaires des terrains de décollage et d'atterrissage ainsi que l'avis du maire, qui dispose du pouvoir de police en cas de problèmes de sécurité. La déclaration auprès de la Préfecture et de la direction générale de l'aviation civile est également préconisée.
Impulsée par les pratiquants locaux des clubs puis relayée par les bénévoles départementaux, la dynamique de conventionnement bénéficie d'une expertise nationale de la FFVL. Celle-ci a mis en place des conventions types téléchargeables sur Internet par les Clubs (la durée préconisée est d'un an et le règlement intérieur du club peut y être annexé). La FFVL assure également tous les terrains conventionnés pour les pratiques du vol libre.
Mais, le conventionnement se heurte à des difficultés. De nombreux propriétaires se contentent d'un accord oral, les agriculteurs n'ont pas le droit d'autoriser l'accès aux terres en jachère (unique usage autorisé sur ces surfaces)… A ces problèmes s'ajoute la pression foncière sur certains sites, des conflits locaux en matière de partage de l'espace et des problèmes d'affluence sur des lieux sur fréquentés.

Conférence 5 / L'appui des nouvelles technologies à la gestion concertée des lieux de pratiques

EXPERT

BRUNO DAMIENS
Chargé de mission sports de nature, Conseil général de l'Ardèche

La gestion des Espaces, sites et itinéraires (ESI) consacrés aux sports de nature repose sur un travail régional inter-services et sur une démarche participative réunissant l'ensemble des acteurs des sports de nature, des loisirs, du tourisme et de l'environnement, au sein de la Commission départementale des ESI (CDESI) créée en 2003. Le Plan départemental des ESI (PDESI) élaboré par cette commission a été validé par le Conseil général en 2006 : 10 actions prioritaires y ont été définies dont un volet de concertation et de médiation. Ce volet est intégré dans Géosports, un outil informatique constitué d'une base de données coopérative de l'ensemble des pratiques sportives localisées sur des cartes. Depuis 2007, Géosports aide à la gestion d'un site naturel grâce à une visualisation directe des différents usages du lieu et à une identification rapide des acteurs concernés. Outre la consultation, l'outil permet aussi de saisir des informations (via Internet) et d'actualiser la base de données.

Un dispositif d'éco-veille permet également aux randonneurs de remonter des informations sur les itinéraires. En pleine évolution, Géosports permettra bientôt aux organisateurs d'événements sportifs de connaître la sensibilité environnementale d'un site. Opérationnel en Drôme et en Ardèche, l'outil pourra être développé et adapté à d'autres départements qui en feront l'acquisition auprès de la société conceptrice.

TEMOIN

CLAUDE CRAIN
Chargé de mission, association « Loisir Nature Ardèche »

Créée en 1983, l'association « Loisir Nature Ardèche » a signé une convention pluri-annelle avec le Conseil général de l'Ardèche pour mettre en œuvre le dispositif de médiation et de concertation du PDESI dans le cadre du schéma départemental de développement des loisirs et des sports de nature. Ce dispositif s'appuie sur une méthodologie à 3 niveaux :
- l'approche départementale se base sur une sensibilisation du grand public et des pratiquants de sports nature à l'aide de plaquettes d'information,
- l'approche locale a pour objectif de résoudre les conflits locaux par le biais d'une cellule de médiation et d'un site Internet de veille,
- l'approche « gestion de l'espace » recherche la pérennisation des usages sur les lieux de pratiques.
L'association a trouvé en Géosports un appui à la gestion concertée des lieux de pratiques sportives en complément des liens de confiance tissés avec tous les acteurs du sport depuis 20 ans.

Conférence 6 / Les études d'impact sur l'environnement

EXPERT

VALERIE HORYNIECKI
Chargé de mission inter-réseaux, gestionnaire d'espaces naturels, CNOSF-MSJS,
Fédération des parcs naturels régionaux de France

La pratique des sports de nature modifie les milieux naturels et dérange la faune. Face à l'absence de méthodologies scientifiques d'évaluation des impacts, les acteurs de la protection de la nature et du monde sportif se sont mobilisés pour développer des outils d'aide à la gestion. En premier lieu, un recueil d'expériences a conduit à l'élaboration d'un guide méthodologique intitulé « *Sports de nature, outils pratiques pour leur gestion* »[51].

[51] Edité dans la collection des cahiers techniques de l'ATEN

En second lieu, dans le cadre du groupe de travail inter-réseaux[52], un large inventaire bibliographique des études d'impacts des sports de nature a permis la réalisation de fiches techniques. Ces dernières, à partir d'un site réel, illustrent concrètement l'impact d'une pratique sur un milieu. Ces fiches contiennent une synthèse bibliographique, un diagnostic de la pratique sur le site, le protocole d'évaluation et de gestion mis en œuvre et le contexte réglementaire. L'objectif de ces travaux est d'arriver à une meilleure conciliation de la pratique des sports et de la protection des espaces naturels.

TEMOIN

JULIEN VERGNE
Association des naturalistes de l'Ariège

En 2003, la charte escalade et alpinisme dans les milieux naturels[53] a instauré une démarche de reconnaissance mutuelle entre les naturalistes et les grimpeurs en Ariège. Pour pallier l'absence de données scientifiques sur les impacts de l'escalade en milieux rupestres, une étude des impacts de la pratique de l'escalade sur diverses espèces faunistiques et floristiques a été lancée en 2004 sur 9 sites ariégeois. La méthodologie choisie par le comité de pilotage repose sur la comparaison d'un état des lieux initial avec l'état du site après la pose des équipements d'escalade d'une part et après une année de fréquentation d'autre part. Les résultats montrent que la perte de biodiversité constatée après l'équipement des sites peut se régénérer au bout d'un an de fréquentation. Par ailleurs, comme de nombreuses espèces endémiques ont été recensées, certains sites ont été partiellement ou totalement fermés. Suite au diagnostic, des conventions d'application ont été signées entre les grimpeurs et les naturalistes, et d'importantes actions de sensibilisation et d'information sont menées à ce jour. Un projet de sentier d'interprétation et la sortie prochaine d'un DVD permettront de valoriser le patrimoine naturel inventorié tout en expliquant les dommages que peut causer l'escalade.

[52] La Fédération des Parcs naturels régionaux, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Réserve Naturelle de France, Rivages de France, le Conservatoire du littoral, associés au Parcs nationaux et à l'Office nationale des Forêts sont regroupés au sein du groupe inter-réseaux sur les « Pratiques des sports de nature dans les espaces naturels protégés ».
[53] Charte consultable sur le site www.sportetbiodiversite.fr

Plénière conclusive

Prospective sur les sports de nature

EDWIGE AVICE
Présidente du Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS) et du Comité national des espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature (CNESI), ancien Ministre de la jeunesse et des sports

Le CNAPS a trois missions :
- apprécier l'évolution des pratiques et des métiers du sport
- proposer aux pouvoirs publics des orientations pour les politiques publiques du sport
- servir de bureau d'évaluation, de conseil et d'étude (sur les sujets nouveaux, comme les CDESI).

Face à l'explosion des sports de nature, nos paysages sont sollicités et nos élus sont face à des challenges.
A l'instar de la mise en place des CDESI, travailler sur le volet territorial demande de la méthode, mais n'oublions pas que l'usager est le roi ! Pour cet usager, nous avons l'obligation d'innover : nos propositions doivent être variées, réfléchies et complètes, et occulter l'ingénierie compliquée qu'elles nous ont demandée aux yeux des usagers.
Dans le champ de la solidarité, pour remplir des vides laissés par les pouvoirs publics[54], le travail du monde associatif est considérable. A partir de publics dits minoritaires, nous pouvons aussi développer des politiques publiques pour une grande majorité de la population.

Les démarches sociétales de l'Union européenne ont le vent en poupe. Le « livre blanc du sport » offre ainsi l'opportunité d'intégrer des propositions françaises notamment sur les dimensions territoriales et solidaires.

Présentation du classeur juridique des sports de nature

FREDERIQUE ROUX
Maître de conférences, Université Claude Bernard de Lyon
KATJA SONTAG
Maître de conférences, Université Nice Sofia Antipolis

Face aux fortes implications juridiques liées à l'explosion des sports de nature, nous avons codirigé l'ouvrage *Droit des sports de nature*, dont l'ambition est de recenser l'ensemble des problématiques juridiques liées aux sports de nature et de les restituer aux acteurs sous une forme pratique et actualisée régulièrement.

[54] Edwige AVICE a animé l'atelier « Sport et nature et handicap » des rencontres

PHILIPPE DURET
Directeur des éditions Territorial

Cet ouvrage respecte la charte rédactionnelle imposée : il est tourné vers le lecteur, un acteur professionnel qui a besoin d'un outil fiable pour répondre concrètement aux questions juridiques.

Clôture

❖ *Favoriser la diffusion de propositions concertées*

CLAUDE JEANNEROT
Président du conseil général du Doubs

700 personnes se sont rencontrées lors de cette édition, ont échangé des bonnes pratiques et partagé des expériences réussies grâce au décloisonnement des compétences.

Trois dimensions apparues lors de ces Rencontres méritent d'être soulignées :
- la diversité des acteurs réunis : les politiques de développement touristique sauront donc prendre en compte l'ensemble des dimensions nécessaires
- la mise en évidence d'attentes précises et ciblées qui nous permettront d'asseoir des pratiques plus efficaces
- l'exigence mise autour des fonctions éducatives et sociales des politiques du tourisme et des sports de pleine nature.

JACQUES BARTHELEMY
Préfet de la Franche Comté et du Doubs
Représentant du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

La pratique des sports de nature est devenue un enjeu de société du fait de l'urbanisation croissante et des modes de vie qui lui sont liés. Le poids de ces activités[55] est important et en augmentation régulière, et la Franche Comté, domaine d'élection des sports de nature, participe à cet essor en offrant d'infinies possibilités d'évasion.

Au-delà des moyens financiers conséquents consacrés par le ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports à cette filière, 800 de ses agents œuvrent à l'accompagnement du développement des sports de nature.

[55] Cette pratique représente le tiers du fait sportif en France, 50 000 emplois estimés à titre principal et 100 000 à titre occasionnel ou temps partiel. De plus, la moitié des Conseils généraux sont engagés dans des CDESI ou PDESI.

L'action du ministère vise particulièrement à :
- conforter l'action des fédérations de sports de nature
- favoriser le travail coopératif interfédéral sous l'égide du CNOS et des CROS
- soutenir le mouvement sportif dans l'aménagement et la gestion des espaces, la sécurité, le secours et les services rendus aux pratiquants
- faciliter l'accès aux lieux de pratiques
- promouvoir le développement d'une offre sportive de qualité au sein des clubs.

La ministre entend renforcer la pratique des sports de nature dans une finalité éducative, sociale et de préservation de la santé.

En outre, l'inter-ministérialité et les partenariats avec les collectivités territoriales, les acteurs de l'environnement et le mouvement sportif sont une réalité à consolider à deux titres :
- l'aménagement du territoire et du tourisme, car les activités de sports de nature offrent une chance pour un rééquilibrage territorial de l'économie locale[56]
- l'environnement et la conciliation des usages[57].

Les gestionnaires d'espaces naturels doivent en effet travailler en concertation avec tous les acteurs concernés afin de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle.

[56] Les CPER 2007-2013 ont pris en compte les sports de nature pour 1/3 et peuvent ainsi bénéficier de financement du Conseil national du développement du sport
[57] Faire reconnaître l'usage sportif des espaces naturels est le rôle des Départements, grâce aux PDESI et CDESI

Note de synthèse
des 3es Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature
du 19 au 21 septembre 2007

© Réseau Idéal

Réalisation de la synthèse :

Averti
CONSEIL RÉDACTION ÉDITION

www.averti.fr
Tél. :03 20 13 02 02

E-mail : contact@averti.fr